

Saint-Cloud

L'officiel

N°226
FÉVRIER
2023

RECUEIL DES TEXTES OFFICIELS DE LA VILLE

SOMMAIRE

- | | | | |
|---|--------------|--------------------|---------|
| ■ Conseil municipal - Compte-rendu analytique du 9 février 2023 | pages 1 à 26 | ■ État civil | page 29 |
| ■ Actes d'urbanisme | page 27 | ■ Qualité de l'eau | page 30 |

CONSEIL MUNICIPAL, SÉANCE DU JEUDI 9 FÉVRIER 2023 À 21H COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

*(En vertu de l'article. L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)
Publication et affichage en date du 21 février 2023.*

25 présents. Jean-Christophe PIERSON, Capucine du SARTEL, Anne COVO, Mireille GUEZENEC, Nathalie MOUTON-VEILLÉ, François-Henri REYNAUD, Laurent MONJOLE, Arnaud BOSSER, Christophe WARTEL et Pierre CAZENEUVE ont donné pouvoir respectivement à Éric BERDOATI, Jean-Christophe ACHARD, Jacques GRUBER, Diane MICHOUDET, Virginie RECHAIN, Diane DOMAS, Nicolas PORTEIX, Sacha GAILLARD, Ségolène de LARMINAT et Pierre BOSCHE.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le Maire rend compte des 55 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée.

Affaires juridiques et domaniales (38) :

- Mise à disposition et location de salles : Grand Livre, Brunet, Colonne, Porte jaune (21);

- Conventions d'occupation domaniale pour des logements sis à Saint Cloud - 8, place Silly, 4, rue Eugénie, 3/5, rue René-Weill et 2/4, rue Michel-Salles;
- Décision portant conclusion d'un bail civil entre la commune de Saint-Cloud et le centre hospitalier des Quatre Villes;
- Fixation des honoraires de la SCP JUDICIUM, commissaires de justice associés pour procéder à deux constats;
- Convention pour l'occupation précaire de la Rotonde du musée des Avelines par l'association des Amis du musée dans le cadre de la soirée club Bienvenue en 1930 du 11 février 2023 sis 60, rue Gounod-92210 Saint-Cloud;

- Convention de mise à disposition d'installations sportives au profit de la ligue de Paris Île-de-France et du district des Hauts-de-Seine de football;
- Conclusion d'une convention entre la Ville de Saint-Cloud et la Maîtrise des Hauts-de-Seine pour l'organisation d'un concert au sein de l'église Saint-Clodoald;
- Mise à disposition de l'association Ligue de l'enseignement des Hauts-de-Seine des accueils de loisirs sans hébergement Fouilleuse et Saint-Exupéry, pour l'organisation de sessions de formation générale BAFA;
- Mise à disposition de l'association le Lions Club de Saint-Cloud, Garches, Vaucresson, de l'Accueil Jeunes pour l'organisation de six sessions de formation à l'éloquence à destination des élèves de 3^e, afin de les préparer au concours prévu durant le mois d'avril 2023;
- Remboursement du montant des frais chiffrés par l'assureur de la Ville dans le cadre du sinistre de M. X;
- Décisions d'ester en justice dans le cadre de divers contentieux avec la commission du contentieux du stationnement payant (période du 2 novembre au 13 décembre 2022), 2 sociétés, et un particulier.

Marchés publics (13) :

- Modification n° 1 du marché de réfection des étanchéités et de sécurisation des toitures-terrasses au gymnase et à la piscine des Tourneroches;
- Modification n° 1 du marché de maintenance préventive et curative des portes et portails motorisés - Intégration de quatre nouvelles installations;
- Marché de vérification, d'entretien et de réparation des jeux dans les squares et les bâtiments communaux;
- Modification n° 5 de l'accord-cadre relatif à l'exploitation PFI, PF et CP des installations de CVC (chauffage - ventilation - climatisation) des bâtiments communaux;
- Modification 1 au lot 1 de l'accord-cadre relatif au recrutement par voie d'intérim dans le secteur médico-social et sanitaire / Lot 1 : auxiliaire (h/f) de puériculture;
- Modification 1 au lot 3 de l'accord-cadre relatif au recrutement par voie d'intérim dans le secteur médico-social et sanitaire / Lot 3 : éducateur de jeunes enfants;
- Initiation à la prise en charge des urgences en crèches et modules complémentaires à l'initiation;
- Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour deux crèches;
- Contrat d'assurance Dommage ouvrage et tous risques chantier pour la réhabilitation des 3 Pierrots;
- Mise en peinture du mobilier urbain;
- Spectacle *La vengeance du Grand Murdoch*;
- Location d'un véhicule Mercedes Sprinter;
- Signature d'un contrat d'abonnement au service Fast-PubliAct;
- Signature d'un contrat de prestations de services LH SOUND DESIGN pour l'animation DJ à l'occasion des vœux du Maire au personnel le 6 janvier 2023;
- Convention d'acquisition de trois œuvres d'Édouard Dantan, *Proue d'une barque / L'Habitation des Baron-Lecoq / Roses*

Finances (4) :

- Avenant 1 à la régie de recettes dons et quêtes;
- Fixation des tarifs municipaux au 1^{er} janvier 2023;
- Réalisation d'un emprunt de deux millions d'euros auprès de la Banque Postale;
- Convention de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Épargne.

DÉCLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

« Mes Chers Collègues,

Lors de cette séance du Conseil municipal, nous allons adopter le budget primitif de la ville de Saint-Cloud pour l'année 2023.

Nous allons voter le budget primitif dans un contexte national et international extrêmement singulier : sortie de la crise sanitaire, crise énergétique, conflit en Ukraine, et pour finir une inflation record.

Malgré ce contexte extrêmement défavorable, nous présentons bien évidemment un budget à l'équilibre, il est même légèrement excédentaire.

Nous atteignons cette situation sans augmentation de la fiscalité locale. En effet, le taux de la taxe foncière, seul impôt local dont disposent encore les communes, reste stable et ne sera pas

augmenté pour équilibrer le budget de la ville de Saint-Cloud. Le taux communal de la taxe foncière est stable depuis 2015, soit huit années sans aucune augmentation. Le taux de la taxe d'habitation est stable depuis 2012, soit onze années. Car même si la taxe d'habitation n'est plus payée par les administrés, elle a été perçue et donc payée par nombre de Clodoaldiens jusqu'en 2022 et reste compensée par l'État, malheureusement pas en intégralité mais bien partiellement.

Le vote du budget est un acte politique, c'est même le premier acte politique avant tous les autres.

Sans budget, aucune politique publique n'est possible; sans budget, aucun service public ne pourrait fonctionner. Même si l'exercice semble pour certains peu accessible voire abscons, voter un budget c'est tout sauf un acte comptable.

Cette année encore, notre majorité municipale démontre qu'elle est capable de soutenir des projets ambitieux porteurs d'avenir pour notre commune tout en maîtrisant nos dépenses publiques grâce à une gestion saine et rigoureuse. Ce budget que va vous présenter dans quelques instants Nicolas Porteix en est la démonstration.

Malgré les péréquations, malgré la baisse des dotations, malgré la volonté toujours grandissante de recentralisation, malgré la perte d'autonomie que toutes les collectivités de France ressentent et dénoncent unanimement, nous poursuivons notre effort pour continuer à faire de Saint-Cloud une ville où il fait bon vivre.

C'est précisément pour cette même raison que sur un tout autre sujet, nous faisons appel du jugement communiqué à la Ville de Saint-Cloud par le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, le jeudi 26 janvier dernier, rejetant notre requête demandant l'annulation de l'arrêté de carence du Préfet. Ce jugement étonne à sa lecture. En effet, à plusieurs reprises les décisions sont motivées non en droit mais en opportunité, voire à l'aune d'une argumentation politique. Première justification donnée en page 4 du jugement, je cite : « *Par ailleurs, il ressort des pièces du dossier, ..., que la réalisation de logements collectifs en zone pavillonnaire, la mixité fonctionnelle des espaces urbanisés, la diminution des distances entre les constructions et les limites séparatives, l'augmentation du coefficient d'emprise au sol et de la hauteur maximale des constructions... la commune n'a pas cherché à faire évoluer les dispositions d'urbanisme dans un sens favorable*

au logement social... » Cette description littéraire, cette litanie devrais-je dire, porte un nom c'est la densification. Je vous le dis avec force mes chers collègues, je suis farouchement opposé à tout projet de densification. Si le Préfet ou le Tribunal administratif souhaitent densifier la commune de Saint-Cloud, qu'ils proposent ce projet politique aux Clodoaldiens lors des prochaines échéances électorales et on verra bien quel sera le choix des électeurs. Le document d'urbanisme de la ville de Saint-Cloud appelé Plan Local d'Urbanisme, PLU, a été adopté par le Conseil municipal de la ville de Saint-Cloud et seul ce même Conseil municipal dispose de la légitimité démocratique pour le modifier. C'est un principe politique majeur de respect du fonctionnement démocratique de nos institutions et des habitants de notre commune qui se sont exprimés dans les urnes. Ce n'est ni à Nanterre, ni à Cergy-Pontoise que se dessine l'avenir souverain de notre collectivité.

En page 5 de ce même jugement, le Tribunal administratif nous invite à augmenter les impôts pour financer le logement social, je cite à nouveau : « *La commune n'établit pas toutefois avoir été dans l'impossibilité de faire supporter la diminution des concours de l'État, le cas échéant compensée par l'augmentation de ses ressources fiscales... »*.

Nous sommes bien loin me semble-t-il d'un argument relevant du droit administratif.

Enfin, pour ne pas être trop long tant il y a matière à prospérer, je ne peux m'empêcher de vous livrer le passage sur l'égalité de traitement entre les communes. Notre argumentaire est clair et limpide. Il est le suivant : la Ville de Saint-Cloud n'a atteint son objectif triennal de construction de logements sociaux qu'à hauteur de 11 %. La Ville de Levallois-Perret n'a atteint son objectif triennal de construction de logements sociaux qu'à hauteur de 9 %, soit vous en conviendrez aisément un taux de réalisation inférieur à celui de Saint-Cloud. Alors, dans ces conditions, comment expliquer que le Préfet ait repris la délivrance des autorisations d'urbanisme pour Saint-Cloud, mais pas pour Levallois et qu'il ait également majoré le taux de la pénalité à hauteur de 170 % pour Saint-Cloud et seulement 150 % pour Levallois. Nous contestons cette différence de traitement. Le jugement justifie la position du Préfet en disant ceci en page 7, je cite une nouvelle fois : « *S'agissant de la Commune de Levallois-Perret si celle-ci présente effectivement des taux d'atteinte de ses objectifs quantitatifs et qualitatifs moindres que ceux de Saint-Cloud, il ressort des pièces du dossier que son taux de logement social est supérieur à celui*

de Saint-Cloud et que le Préfet a fixé le taux de prélèvement de la commune de Levallois-Perret en tenant compte de la situation financière dégradée de la commune. Il ne résulte pas de l'instruction, en particulier au regard des pièces budgétaires produites, que la commune de Saint-Cloud est dans une situation financière pareillement dégradée. »

Cette motivation est surréaliste et probablement inédite. Je pense que nous avons totalement et définitivement quitté le champ du droit administratif avec cette motivation.

Compte tenu de ce qui précède et bien d'autres éléments de droit, nous faisons appel de cette décision. Nous le faisons avec sérieux et détermination. Nous le faisons également parce que le gouvernement en adoptant la loi 3DS en février 2022 nous a déjà donné raison. En effet, la loi 3DS a considérablement modifié la loi SRU. Cette loi reconnaît dans son exposé des motifs, que la date fixée en 2025 pour atteindre les 25 % de logements sociaux est inatteignable pour la très grande majorité des communes françaises ayant un taux SRU inférieur à 25 %. C'est la raison pour laquelle, la loi 3DS supprime la date butoir de 2025 et met en place d'autres dispositifs. Elle donne du temps aux communes et permet de repousser jusqu'à dix ans les échéances. C'est très précisément ce que nous défendons dans nos différents mémoires. Nous soulignons le caractère inapplicable de la loi et c'est ce que reconnaît la loi 3DS.

Dois-je le rappeler, notre majorité a été élue dès le premier tour des élections municipales en mars 2020 sur un programme clair, précis et détaillé. Notre majorité a également été élue pour en toute circonstance défendre les intérêts de notre ville et ceux de nos administrés. C'est très exactement ce que nous faisons et que nous continuerons à faire sans arrogance, mais avec détermination, courage et légitimité. »

COMMUNICATIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Ségolène de LARMINAT, première adjointe au maire déléguée à la Culture et au patrimoine

■ **Service du Patrimoine et des archives** : Il est désormais au complet avec l'arrivée le 2 janvier dernier de sa responsable, à qui Ségolène de Larminat souhaite la bienvenue. Un dossier de candidature est d'ores et déjà déposé pour participer au **concours des Rubans du patrimoine**,

récompense permettant de mettre en valeur les communes ayant réalisé des opérations de restauration d'envergure. L'opération est relative aux travaux de restauration des décors peints du chœur de l'église Saint-Clodoald mise tout particulièrement à l'honneur dans le cadre de cette année jubilaire.

■ **Retour sur les événements culturels** : Un franc succès a été remporté par les événements des dernières semaines. Entre autres, le concert de la Maîtrise des Hauts-de-Seine en l'église Saint-Clodoald (dans le cadre des 1500 ans de Clodoald), la soirée jeux de société du Moyen Âge organisée par l'ECLA, mais également les programmations de chaque établissement : les spectacles *Polar Grenadine* et *Comme il vous plaira* organisés par les 3 Pierrots dans le cadre de sa saison Hors les murs.

Les événements de la médiathèque, les Nuits de la lecture sur le thème de la peur et la Science se livre, sur celui de l'eau ont attiré un large public.

L'exposition Crevel au musée des Avelines continue d'attirer les foules (3500 visiteurs), la presse ainsi que de nouveaux publics venant s'initier à la méditation pleine conscience devant les œuvres.

En janvier, le Carré a accueilli, quant à lui, l'exposition des œuvres d'un artiste Clodoaldien.

■ **Festivités autour des 1500 ans de Clodoald** : L'année se poursuivra avec la découverte de *La vie terrible et merveilleuse de Clodoald*, lecture en musique mise en scène par Gilles Martin, **le 23 mars à l'hôtel de ville à 20 h 30 et le 6 avril, même horaire, à l'école élémentaire Fouilleuse.**

Les dates à retenir

■ **Les 3 Pierrots Hors les murs**

- **le 10 février**, concert en partenariat avec le conservatoire *Quatuor Voce* à l'auditorium du conservatoire
- **le 18 mars**, un spectacle, *L'homme sans souci* dans la rotonde du musée des Avelines.

■ **La médiathèque**

- **samedi 18 mars**, spectacle poétique intitulé *Promesse* de Laura Rucinska, suivi d'une conférence interactive sur la façon dont la poésie peut dire l'indicible.

■ **Le musée des Avelines**

- **le 11 février de 18 h à 22 h - Soirée club, années 30** - en partenariat avec l'ECLA (sets musicaux de jazz, initiation au Lindy Hop et découverte de l'exposition René Crevel).

■ Le Carré

- exposition en cours des calligraphies et peintures des adhérents de l'association **WaWa Chine**, une première immersion dans le **nouvel an chinois** célébré avec succès le 4 février dernier.

Au mois de mars :

- exposition de l'association **ART en VUE autour de la journée de la femme** (célébrée le 8 mars)
- présentation par le collège Gounod d'un travail collectif sur l'espace
- le **30 mars**, dîner traditionnel cosmopolite des AVF.

■ L'ECLA

- Vernissage le **14 mars à 19 h de l'exposition Écorces à l'ECLA** par les ateliers d'arts plastiques et d'artisanat d'art adultes (du 14 mars au 1^{er} avril).

Brigitte PINAULDT, adjointe au maire déléguée à la Ville durable

■ **Forum Habitat durable** : La Ville organise un **forum Rénovation énergétique, démarrer son projet** en partenariat avec l'ALEC (Agence Locale Énergie Climat) qui se tiendra le **28 mars prochain entre 18 h et 21 h dans les salles du musée des Avelines**. Ayant pour objectif d'accompagner les Clodoaldiens qui ont déjà un projet de rénovation ou qui s'interrogent sur la manière de rendre leur habitat moins consommateur d'énergie, de nombreux partenaires tels qu'ENEDIS, GRDF, un bureau d'études, un architecte sensibilisé au sujet de l'habitat durable et l'ALEC (guichet unique en matière de rénovation durable) pourront répondre aux participants.

À noter! Deux conférences de 45 minutes, l'une à 18 h 45 à l'adresse des copropriétaires et la deuxième à 19 h 45 plus particulièrement adressée aux propriétaires de logements individuels.

Propriétaires ou non, bienvenue! Accès sur inscriptions restant toutefois en accès libre selon la limite de capacité des salles.

■ **Distribution gratuite de compost** : Le **vendredi 24 mars de 14 h à 16 h et le samedi 25 de 10 h à 12 h sur le parking du Pré Saint-Jean**. Apportez vos contenants!

■ **Éco-pâturage** : Retour des chèvres et des moutons avec le printemps sur l'éco-pâturage des Milons (à droite de l'entrée de la Passerelle de l'Avre). **Rendez-vous le 22 mars pour la transhumance!**

Brigitte Pinauldt adresse ses remerciements au Rotary Club de Saint-Cloud pour son engagement fidèle auprès de la Ville concernant le projet de végétalisation du cimetière et son soutien financier d'un montant de 1 500 euros cette année!

Jacques GRUBER, adjoint au maire délégué à l'Éducation

■ **Éducation** : Le prochain déjeuner des directeurs d'écoles se tiendra lors de la pause méridienne vendredi 17 février en présence de monsieur le Maire et réunira l'adjoint au maire à l'Éducation - Jacques Gruber, l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, la directrice du cabinet, la directrice générale des services, la directrice des services techniques, la directrice du PEEJ, la responsable du service Éducation et son équipe. Au programme : informations sur l'actualité de la ville, partage sur différents sujets de la vie scolaire, le périscolaire, la restauration, l'entretien des bâtiments, les classes transplantées, le numérique, les transports, etc.

■ **Prestation de ménage dans les bâtiments scolaires** : Les multiples actions entreprises auprès du prestataire par la direction des bâtiments et Jean-Jacques Veillerot - conseiller municipal en charge des Bâtiments communaux, et Jacques Gruber, commencent à porter leurs fruits : on constate une nette amélioration. Des remerciements sont adressés à la responsable de l'Éducation et à la coordinatrice scolaire.

■ **Séjours d'été : Inscriptions en ligne depuis le lundi 6 février et le samedi 11 février au groupe scolaire Fouilleuse**. Très appréciés par les enfants et leurs parents, le nombre de séjours, au moins pour cet été, a été maintenu, malgré les contraintes budgétaires de cette année.

Capucine du SARTEL, adjointe au maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité

(excusée, rapportée par Jean-Christophe ACHARD)

VOIRIE

■ **Éclairage** : Une somme conséquente du budget 2023 de la voirie sera employée à la modernisation du parc d'éclairage public en commençant par les plus énergivores, notamment les lampes sodium. Une part importante de ces luminaires appartient au Département qui alloue à la Ville une subvention en vue de ce changement.

Étalé sur quatre ans, ce programme visant un parc 100 % LED a pour échéance la fin du mandat. Pour l'année 2023, un certain nombre de points lumineux ont été répertoriés sur la ville et seront changés. Cela concernera essentiellement les têtes de mâts. Cette technologie LED divise par dix la puissance installée et permet de moduler l'éclairage en fonction des usages et chaque point changé bénéficiera d'une gradation à -70 % de 23h à 5h du matin.

Par ailleurs, un test d'un nouveau boîtier installé dans l'armoire électrique concernant les rues de Bucourt et Henri-Regnault permet de mieux piloter ces réductions de puissances nocturnes et de descendre à -90 % la nuit.

Les 52 lanternes de ces rues ont été changées et sont passées de 250 W à 27 W. **Cette opération permet une réduction de 93 % de la facture actuelle.**

Il est précisé que les travaux de la rue du Commandant-de-Lareinty qui consistent à un remplacement total des mâts et des luminaires ne sont pas comptabilisés dans ce programme ayant été budgétés en 2022.

PROPRETÉ

■ **Points d'apport volontaire rue d'Orléans (PAV) :** Un deuxième incendie a eu lieu dans un des flux. Une vigilance extrême est demandée aux restaurateurs concernant les mégots de cigarettes ! Une communication sur ces consignes a été renouvelée. Des stickers ont été collés sur les trois points d'apport volontaire ainsi que sur ceux de la rue de l'Yser.

Anne COVO, adjointe au maire déléguée à la Petite enfance et à la famille
(excusée, rapportée par Jacques GRUBER)

■ **Association Réseau des parents :** La première conférence ayant pour thème *Comment concilier carrière et vie familiale* s'est tenue le 8 février dans la salle des mariages de l'hôtel de ville à la satisfaction générale des nombreux parents présents. D'autres interventions à venir sur divers thèmes pourront être proposées.

Jean-Claude TREMINTIN, adjoint au maire délégué au Sport

■ **Gymnase Fouilleuse :** Fermé depuis le 8 février et au moins jusqu'au 13 février, car des éléments du faux-plafond du gymnase sont tombés dans la nuit du 7 au 8 février. Cet incident s'est déroulé en l'absence de tout utilisateur.

Les services techniques ont en charge de vérifier la sûreté de l'installation, et envisager les mesures garantissant la sécurité. Les scolaires, quant à eux, sont reclassés en partie au gymnase Dassault et les associations, en créneaux mutualisés sur d'autres équipements.

■ **Écoles des Sports : Inscriptions aux stages de printemps de l'École des Sports à compter du lundi 6 mars 2023 :**

- deux stages aquatiques en parallèle, du **24 au 28 avril 2023, pour les 8-12 ans** (activités de kayak à Île Monsieur, de l'initiation au sauvetage de la personne et du water-polo)
- un stage, du **2 au 5 mai 2023, pour les enfants de 6-12 ans** (activités de golf au golf de Jardy et du tir à l'arc).

Le **11 mars 2023**, 45 enfants de l'École des Sports seront invités à suivre le match retour des Mariannes contre Levallois au gymnase Géo-André de la Porte de Saint-Cloud (transport prévu en car - encadrement par des animateurs).

■ **Tennis fluo : rendez-vous le vendredi 17 mars** aux tennis couverts des Coteaux de 17h à 23h !

■ **Piscine : AQUAZEN se déroulera le 24 mars prochain en soirée** avec de nouveaux prestataires pour les massages. Cette sixième session s'avère prometteuse pour les 200 personnes qui pourront y participer en s'inscrivant préalablement. Pour la première fois de son histoire, **l'équipe Masters (+ de 25 ans) de l'UAS Natation, est arrivée 8^e du Championnat de France par équipes.** De son côté, **l'équipe 1^{re} de water-polo est en tête du Championnat d'Île-de-France.**
« *VIVONS LE SPORT A SAINT CLOUD!* »

Françoise ASKINAZI, adjointe au maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat
(excusée, rapportée par Capucine du SARTEL)

COMMERCE

■ **Le grand jeu des vitrines :** Les gagnants des prix du grand jeu des vitrines de Noël ont été reçus à l'hôtel de ville le 18 janvier dernier en présence de l'association des commerçants qui a offert des lots. Au total, plus d'une centaine de participants à ce jeu-concours !

■ **Nouveaux commerces :**

- **Traiteur italien, 35, rue d'Orléans - Bottega di Marco**
- **Retoucherie, 9, avenue Bernard-Palissy - Maison de retouches**

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

■ **Saint-Cloud Entreprises** : En 2022, le cycle « Oser, Entreprendre Réussir » portait sur la thématique de la politique commerciale : 150 créateurs, créatrices et entrepreneurs ont participé à quatre ateliers. **Un nouveau cycle de quatre ateliers est proposé cette année : « Concrétiser, développer, communiquer »**, animés par des professionnels dans leurs domaines respectifs et organisés en vue de transmettre aux entrepreneurs et chefs d'entreprises des clés pour booster leurs entreprises et les développer. Un compte LinkedIn sera créé pour fédérer la communauté et permettra aux membres de découvrir les dispositifs d'accompagnement et d'échanger avec les intervenants.

Une **soirée Networking** autour d'un concours de Story Telling clôturera ce cycle en novembre prochain.

Ces ateliers sont organisés en partenariat avec la Ville de Saint-Cloud (Saint-Cloud Entreprises), la Ville de Vaucresson (Femmes qui bougent, l'association TP'UP 92 et l'association SALVETERRA).

Françoise ASKINAZI souligne le dynamisme de cette entité visant à aider les entreprises à se développer.

Le **1^{er} atelier se tiendra le 21 mars 2023** et portera sur le thème : « **Du projet à la conception de votre stratégie** ».

■ **Apéro Network** : le **3^e apéro Network s'est tenu le 2 février dernier au bistrot Le Saint-Cloud** avec plus d'une soixantaine de personnes (commerçants, artisans, TPE...).

Sacha GAILLARD, adjoint au maire délégué à la Citoyenneté (état-civil et affaires générales) et à la politique de handicap

■ **Citoyenneté** : Sacha Gaillard rappelle que la Ville met tout en œuvre pour apporter satisfaction aux usagers, notamment concernant les **délais d'attente pour les rendez-vous relatifs aux titres d'identité**. Les demandes demeurant très nombreuses, elle ne saurait être responsable des délais de fabrication des titres une fois les dossiers déposés. Avec une augmentation notable de 36 % par rapport à janvier 2019, le service Citoyenneté a reçu en janvier dernier 1823 usagers et remit 886 titres d'identité.

La campagne de recensement de la population a débuté, avec cinq agents recenseurs répartis par secteur.

Le taux d'avancement est actuellement de 68 %, taux satisfaisant malgré une collecte compliquée sur certains secteurs. Pour rappel, la réponse aux enquêtes de recensement est obligatoire. En cas de non réponse, les usagers s'exposent à une amende.

Les administrés n'ayant pas répondu à leur questionnaire seront invités à venir le compléter en mairie le samedi 18 février.

168 jeunes ont été conviés cette année à la cérémonie de la Citoyenneté, qui aura lieu le 24 mars 2023 à 18h. Les jeunes invités sont ceux ayant eu 18 ans entre le lendemain du dernier scrutin et le 31 décembre 2022 : leur carte d'électeur et le livret du citoyen leur seront remis à cette occasion.

■ **Handicap** : Il est envisagé de réunir les membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) une fois par trimestre à l'occasion d'évènements tels que Les Ateliers Saint-Cloud Handicap : projets, initiatives et idées pour le handicap à Saint-Cloud sont plus que jamais d'actualité!

Diane DOMAS, conseillère municipale déléguée à la Communication, à l'évènementiel et à la démocratie participative

■ **Réseaux sociaux** : Les comptes **Twitter** et **Instagram** vont bientôt dépasser les 3000 abonnés et 5200 personnes suivent la page Facebook de la Ville. **Un post récapitulatif de tous les évènements du week-end est désormais mis en ligne tous les vendredis à 16h30.**

Une prochaine campagne de communication multisupports sera bientôt lancée invitant les habitants à suivre l'actualité de leur ville sur les réseaux sociaux.

Jean-Christophe ACHARD, adjoint au maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement

■ **Stationnement** : Un **nouvel arrêté gérant le stationnement sur la commune** a été pris récapitulatif des adaptations depuis l'arrêté précédent de 2017. Reprenant les spécificités de la nouvelle DSP entrée en vigueur en mars 2022, il précise en particulier les modalités de gestion des droits des particuliers par le concessionnaire Indigo.

Mireille GUEZENEC, conseillère municipale déléguée au quartier Hippodrome /Fouilleuse et aux seniors

(excusée, rapportée par Diane MICHOUDET)

■ **Retour sur les moments forts des dernières semaines :** Le mois de décembre s'est achevé avec le retour très attendu du déjeuner de l'amitié. Janvier a commencé avec les inscriptions pour l'année 2023 pour le cyber et la gym douce. C'était aussi le mois des vœux aux seniors de Lelégard, des Heures Claires, des Jours Heureux et de l'Âge d'Or!

Plusieurs visites d'expositions ou de musées se sont déroulées en dehors de la ville : *Le Grand Numéro de Chanel* au Grand Palais éphémère, *L'Empire de la Mode entre le Directoire et l'Empire* à Rueil-Malmaison, le musée de la Poste à Paris et une découverte de l'exposition *Louis XV, Passions d'un Roi* au château de Versailles.

Sur Saint-Cloud, un atelier-théâtre avec les enfants du centre de loisirs Saint-Exupéry et un atelier culinaire intergénérationnel avec les élèves de la section cuisine du lycée Santos-Dumont ont ravi les seniors.

■ **Espace d'animation des Coteaux :** Au programme - atelier créatif, gym cérébrale, cercle de lecture, quizz sur la gastronomie française et un atelier tremplin : bilan du cycle Bien préparer sa retraite.

■ **Quartier Hippodrome/Fouilleuse :** L'APAJ a invité, comme chaque année, les habitants du quartier à partager la traditionnelle galette des rois. Des animations sont en cours de préparation pour le premier semestre.

Une rencontre s'est tenue avec les élus de Neuilly-sur-Seine qui souhaiteraient créer une structure pour leurs seniors telle que l'Espace d'animation des Coteaux.

Edith SAGROUN, conseillère municipale déléguée à la Jeunesse

■ **Intergénérationnel :** Un après-midi de jeux de société aux Jours Heureux a été organisé début janvier avec une quinzaine de jeunes (Conseil des Jeunes et Accueil Jeunes) dans le cadre du développement d'activités inter-générationnelles. Un goûter préparé par les jeunes a clôturé cette séance de convivialité. En raison du succès rencontré, de nouvelles éditions de cette opération pourraient être programmées quatre fois par an.

■ **Accueil Jeunes (11-17 ans) :** De nombreux projets vont voir le jour tout au long de l'année, comme les projets Mode pour développer l'estime de soi, Sporte-toi bien pour développer l'esprit d'équipe et Part-âge pour développer la confiance en soi. Les inscriptions peuvent encore être effectuées à l'Accueil Jeunes.

■ **Concours d'éloquence :** Le Lions Club lance comme chaque année son concours d'éloquence - niveau 3^e. Les deux collèges de Saint-Cloud, et ceux de Garches et de Vaucresson y participeront. Des formations à l'éloquence ont été dispensées à l'Accueil Jeunes en amont. **Finale du concours le 15 avril!**

■ **BAFA :** Quatre jeunes ont été sélectionnés lundi dernier dans le cadre de la première phase et bénéficieront de ce dispositif.

Diane MICHOUDET, conseillère municipale déléguée au quartier Pasteur/Magenta

■ **Olympiades de quartiers :** Cette manifestation qui se déroulera un samedi d'avril (date à préciser) au jardin de l'Avre permettra de découvrir diverses disciplines sportives sous forme d'ateliers.

DÉLIBÉRATIONS

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le Maire

■ **Délibération n° 1 :** Désignation d'un secrétaire de séance

Sacha GAILLARD est élu à l'unanimité **secrétaire de séance.**

FINANCES

Rapporteurs :

Nicolas PORTEIX pour les délibérations n° 2, 3, 4 et 5

Jacques GRUBER pour la délibération n° 6

■ **Délibération n° 2 :** Création d'une autorisation de programme et crédits de paiement relative à la restauration de la toiture de l'église Saint-Clodoald

L'opération de restauration de la toiture de l'église Saint-Clodoald fait suite aux travaux de restauration des décors peints de l'intérieur de l'église et termine la restauration de la toiture réalisée sur la partie abritant les décors peints restaurés. La maîtrise d'œuvre et les travaux qui vont suivre vont être réalisés sur deux années.

La charge financière de ce projet est importante et la commune a choisi, comme pour le projet des Avelines et des 3 Pierrots, d'organiser sa gestion financière sous la forme d'une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement. (AP/CP)

La maîtrise d'œuvre et les travaux de restauration de la toiture de l'église Saint-Clodoald vont donc se dérouler sur deux ans : entre 2023 et 2024. Le montant prévisionnel de ces travaux est évalué à 1705 000 € en dépenses.

À ce jour, le financement global du projet est assuré par :

- la subvention du Conseil départemental : 550 000 €,
- les autres subventions d'équipement à venir.

Le solde du financement est assuré par de l'inscription d'emprunt qui sera mobilisé au plus près du besoin.

N°AP	Objet de l'AP	Montant AP	CP 2023	CP 2024
000003	Restauration de la toiture de l'église Saint-Clodoald	1 705 000	305 000	1 400 000

Le Conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) relative aux travaux de restauration de la toiture de l'église Saint-Clodoald selon les montants présentés dans le tableau ci-dessus.

■ Délibération n° 3 : Adoption du budget primitif 2023

Le Rapport d'Orientations Budgétaires, présenté lors du conseil municipal du 15 décembre dernier, constituait la première phase de la session budgétaire de l'année 2023.

Ce budget ne reprend pas les résultats de l'exercice N-1 à savoir 2022. En effet, **le compte administratif sera présenté au conseil municipal du 30 mars 2023 après finalisation des résultats avec le comptable public.**

Pour mémoire, la ville de Saint-Cloud dépend depuis le 3 janvier 2022 du Service de Gestion Comptable (SGC) de Nanterre. Les résultats de l'année antérieure seront donc repris dans le cadre du budget supplémentaire en milieu d'année 2023.

Le budget 2023 est pour la première fois présenté sous le référentiel M57 conformément aux délibérations adoptées par le conseil municipi-

pal du 29 septembre 2022. Ainsi, si les natures comptables évoluent peu, la présentation fonctionnelle est très impactée. Nous avons essayé d'être le plus lisible possible afin que ce changement permette encore les comparaisons avec les exercices antérieurs.

Dans la continuité des mandats précédents, nous avons donc fait le choix de proposer un budget élaboré avec **sérieux, rigueur et prudence, mais aussi avec un programme d'investissement conséquent** autour des priorités définies dans le programme de la mandature : la qualité de vie, l'éducation et la ville durable.

Le contexte du budget primitif 2023, troisième de la mandature s'inscrit dans le contexte suivant :

- une conjoncture économique difficile avec une croissance estimée à 1 % et une inflation estimée à 4.2 % selon la loi de finances pour 2023. Les dernières estimations sont bien plus pessimistes avec une croissance positionnée à 0.3 % et une inflation à 6 % (source Banque de France décembre 2022);
- une très forte hausse des taux d'intérêt;
- une explosion des coûts de l'énergie;
- une possible poursuite de la diminution des dotations de l'État (DGF) pratiquement réduite à zéro et à nouveau une probable augmentation des péréquations, ces éléments ne sont pas communiqués à ce jour;
- une revalorisation très importante des bases de fiscalité locale avec une évolution mécanique de 7,1 %.

L'équilibre général du budget 2023

	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	59 355 000	64 260 600
Investissement	27 758 300	37 175 000
TOTAL	87 113 300	101 435 600

Les grands axes du budget primitif 2023

1. La poursuite d'un programme d'investissement ambitieux au service des clodoaldiens

Le programme d'investissement se maintient à un niveau élevé avec des projets structurants pour notre ville : le projet du marché des Avelines (7,2 M€), la réhabilitation des 3 Pierrots (3,4 M€), de nombreux travaux d'amélioration dans les équipements publics (2,9 M€), des travaux sur l'espace public (1,8 M€) et le financement du logement social (0,7 M€).

2. Les fortes contraintes sur le budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement reste toujours très marqué par le niveau exagéré des péréquations FSRIF et FPIC pour un montant de la part communale évalué à 7400 K€ ainsi que l'incertitude sur le niveau de la DGF.

En 2023, nous subissons une forte inflation et une explosion des prix de l'énergie. Le surcoût est de l'ordre de 2,8 millions d'euros. Nous restons attentifs aux dispositifs d'accompagnement des collectivités, en particulier sur l'amortisseur électricité, pour nous aider à gérer cette explosion de dépenses. Dans le même temps, nous travaillons à l'amplification de nos actions en matière de sobriété énergétique.

3. Le maintien d'une pression fiscale mesurée

La forte augmentation des bases de fiscalité (7,1 %) nous conduit à construire le budget 2023 sans augmentation des taux de fiscalité. Les informations définitives sur le niveau des prix de l'énergie ne sont pas encore toutes arrêtées mais nos prévisions semblent, à ce jour, correctes. Cependant, nous faisons le choix de délibérer sur les taux de fiscalité au mois de mars pour nous permettre de conforter cette position.

Les taux de fiscalité sont inchangés à Saint-Cloud depuis 2015 grâce à une gestion très rigoureuse des dépenses de fonctionnement.

4. La situation financière saine avec un endettement maîtrisé

En 2022, après trois années de désendettement, la commune s'est endettée de 4,8 M€ pour assurer le financement du programme d'investissement conséquent. Notons que, dans un contexte de forte hausse des taux, ces emprunts ont été négociés sur des taux fixes très avantageux à 0,52 % et 0,83 %. Le niveau d'encours de dette reste donc raisonnable à 32,6 M€.

Pour l'année 2023, la Ville va poursuivre sa gestion quotidienne de trésorerie en utilisant si besoin la ligne de trésorerie. Dans le même temps, nous allons suivre très régulièrement l'évolution des taux proposés afin de contracter aux meilleures conditions possibles le montant d'emprunt nécessaire.

1. Le Fonctionnement : 64 260 600 €

Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 64 260 600 € et augmentent de 4 910 600 € par rapport à 2022, soit 8,26 %.

Les produits des services : 5 838 835 €

Ce chapitre est en diminution de 234 915 € par rapport au budget primitif 2022. Cette diminution est la conséquence de la fermeture des 3 Pierrots sur l'année 2023 pendant la réalisation des travaux de restructuration-extension et prévoit :

- Les recettes au titre du **forfait post-stationnement** (FPS) pour un montant de recettes de 1000 K€. Il s'agit ici de la recette issue de la dépénalisation des amendes de stationnement. Le montant du FPS est aujourd'hui fixé à 30 € et la recette qui en découle est ajustée au regard des résultats de 2022.
- Les **recettes de stationnement**, quant à elles, sont inscrites pour un montant de 1500 K€ sur le stationnement sur voirie. Ce produit est identique à celui de l'année 2022.

Ce chapitre regroupe, également, le paiement par les usagers de l'ensemble des services proposés par la ville

- **Petite enfance** : 1316 K€ : ce produit recouvre les montants facturés aux familles et est évalué de manière prudente en raison des difficultés de recrutement en structures d'accueil,
- **Culture** : 73 K€ : diminution forte de la prévision de recettes, principalement sur les 3 Pierrots,
- **Sport** : 417 K€ : maintien du niveau de recettes sur les entrées piscine (entrées public + scolaires) et les recettes liées à la location des tennis.
- **Séjours et classes transplantées** : la prévision de recettes est arrêtée à 505 K€ avec là encore une hypothèse d'activité identique à l'année écoulée.

Enfin, ce chapitre intègre :

- les recettes relatives aux concessions funéraires pour 110 K€
- les redevances d'occupation du domaine public : 337 K€
- les mises à disposition de personnel au territoire POLD ainsi que le remboursement des frais de fonctionnement des compétences transférées : 405 K€.

Les impôts et taxes : 50 208 667 €

La fiscalité des ménages

Pour rappel, la loi de finances pour 2020 prévoit la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) pour l'ensemble des foyers fiscaux à partir de 2023. Ainsi, depuis 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la THRP et reçoivent, en compensa-

tion, le produit du foncier bâti des départements (TFB). Ce produit de TFB est associé à un coefficient correcteur afin de garantir, aux communes, un produit identique à celui qu'elles auraient obtenu si elles avaient conservé le produit de THRP.

Les bases d'imposition prévisionnelles n'ont pas encore été notifiées par les services de l'État, il en va de même pour le coefficient correcteur et le montant de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Nous avons donc établi le produit de fiscalité prévisionnel à partir des bases définitives de l'année 2022 auxquelles nous avons ajouté l'augmentation des bases validée dans la loi de finances. L'augmentation des bases de fiscalité est, cette année, conséquente puisqu'adosée au taux d'inflation constaté : 7,1 % (indice des prix à la consommation).

Ainsi, compte-tenu de la forte augmentation des bases de fiscalité décidée par l'État, la Ville a choisi de fixer les taux de fiscalité 2023 au même niveau qu'en 2022.

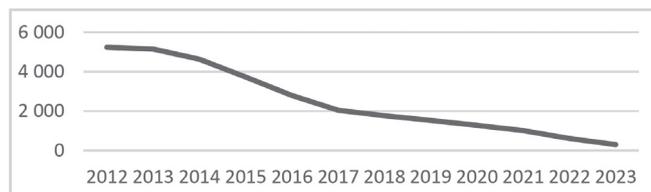
Taux communaux	Taux 2022	Taux 2023
Taxe Foncière (bâti)	20,34 %	20,34 %
Taxe Foncière (non bâti)	14,22 %	14,22 %

Le produit de fiscalité attendu est arrêté à 34 000 000 €.

L'attribution de compensation :

Cette recette est depuis le 1^{er} janvier 2016 versée par la MGP pour un montant de 12 100 361 € ; cette attribution reprend le montant précédemment versé par la CA Cœur de Seine (8 534 795 €) majoré du montant de la compensation de la part

CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
5235	5145	4635	3722	2790	2040	1760	1534	1273	1015	613	300



Sont inscrits 120 000 € de **Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)** au titre des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Cette disposition contenue dans la loi de finances pour 2016 permet de calculer la recette 2023 à partir

salaire perçue précédemment par l'EPCI (3565566 €). Cette attribution n'est pas revalorisée et ne tient pas compte de l'évolution de l'inflation.

En 2018, la compétence relative aux nuisances sonores a été transférée à la MGP. Ainsi, l'Attribution de Compensation a été diminuée de 6 694 €, elle est donc inscrite pour un montant de 12 093 667 €.

Les autres recettes fiscales : la taxe additionnelle aux droits de mutation : 3500 K€ - ce montant a été estimé de manière prudente compte-tenu de la conjoncture économique même si le montant constaté en 2022 est de 4,2 M€ ; la taxe sur l'électricité : 550 K€ ; les droits de place (marchés forains) : 65 K€.

Les dotations et participations : 2779035 €

La Dotation Globale de Fonctionnement est la principale dotation perçue. Cette année, en l'absence de notification, nous retenons, comme hypothèse, une diminution de la DGF, soit un montant de 300 000 € (pour mémoire la DGF 2022 s'est élevée à 613 K€). Notons que le gouvernement promet une stabilité de la dotation grâce à un abondement de 320 millions d'euros. Nous restons donc très prudents sur ce sujet et attendons une notification conforme à cet engagement.

Rappelons que la DGF a subi depuis dix ans une baisse vertigineuse, passant de 5,2 M€ en 2012 à 600 K€ en 2022. En 2017, le Président de la République s'est engagé au congrès des Maires de France en faveur de la stabilité des dotations jusqu'en 2022 pour l'ensemble des collectivités territoriales. La DGF de notre commune a pendant cette période été divisée par trois.

des dépenses réalisées en 2022, ces dernières étant en augmentation.

Les **recettes de la CAF** au titre de sa participation au financement des places en établissements de petite enfance sont inscrites pour un montant de 1387 K€. Ce montant tient compte d'une part du niveau d'activité des établissements en structures d'accueil et d'autre part du versement par la CAF du bonus territorial dans le cadre de la Convention Territoriale de Gestion (CTG).

Les **subventions du Conseil départemental** s'élèvent à 482 K€ au titre du contrat de développement.

Les **autres recettes** : les autres dotations de l'État (dotation globale de décentralisation, dotation de recensement, dotation pour les titres sécurisés, contribution au financement des écoles privées.) et reversements de fiscalité sont en augmentation à 320 K€. Enfin, les prévisions de recettes relatives aux frais de scolarité et à la restauration scolaire de Saint-Pie X sont stables à 150 K€.

Les autres produits de gestion courante

Il s'agit ici des recettes de locations et recouvrement de charges d'immeubles (576 K€), des redevances des délégataires de services publics (stationnement et restauration : 298 K€), des produits exceptionnels divers (remboursement de sinistres, pénalités...).

Cette année, un versement important est inscrit, il s'agit du droit d'entrée du délégataire du parking des Avelines pour un montant de 3 900 K€. Cette somme sera versée à la livraison du parking programmée après l'été.

Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 61 682 600 €. Elles augmentent de 4 631 600 € par rapport à 2022. Les opérations d'ordre complètent le chapitre pour un montant de 2 578 000 € (amortissement : 1 976 000 € et virement à la section d'investissement : 602 000 €).

Les charges à caractère général : 15 383 480 €

La progression de ce chapitre est très importante en 2023 : 2 908 140 €, soit 23,31 % par rapport au BP 2022.

Cette très forte augmentation s'explique par le contexte économique et politique actuel.

Les coûts de l'énergie - électricité et gaz - progressent fortement : 2 442 K€ de crédits supplémentaires.

Concernant l'électricité, nous avons doublé le budget réalisé en 2022; les informations communiquées très récemment par le syndicat chargé du groupement de commandes d'achat de l'électricité confortent cette prévision. Le budget inscrit sur ce poste est donc arrêté à 1 711 K€.

Sur le gaz, les données disponibles nous conduisent à prévoir une augmentation très conséquente puisque nous quadruplons l'inscription budgétaire : 2 015 K€.

Pour pallier ces augmentations vertigineuses, le Gouvernement a mis en place plusieurs dispositifs : bouclier tarifaire, filet de sécurité et amortisseur électricité. Le premier dispositif est exclu pour une commune de notre taille. Sur le second, il semblerait que nous ne remplissions pas la totalité des critères d'éligibilité mais cela doit être confirmé avec le résultat du compte administratif 2022. Sur le dernier dispositif, nous entamons les démarches administratives pour intégrer le dispositif sans certitude sur notre éligibilité qui est conditionnée aux tarifs payés par la commune.

Dans le même temps, le niveau d'inflation actuel nous oblige à augmenter un certain nombre de postes de dépenses : l'alimentation, les achats de fournitures diverses (entretien, équipement, administratives...), certains marchés de prestations de services (restauration scolaire, propreté urbaine...), les coûts de transports. Le budget complémentaire est de quasiment 300 K€.

En parallèle, les dépenses liées à l'exploitation des 3 Pierrots sont très en retrait compte-tenu de la fermeture de l'établissement. Cela représente une diminution de 200 K€ sur cet exercice.

Nous intégrons également, dans ce chapitre, le versement communal au titre du financement de la crèche La Petite Sirène gérée en délégation de service public (250 000 €).

Enfin, dans ce contexte très particulier, l'objectif de gestion rigoureuse et rationnelle des budgets alloués à chacun des services est maintenu afin de ne pas alourdir ce chapitre budgétaire.

Les charges de Personnel : 23 566 440 €

Le budget primitif prévoit un budget en augmentation de 1 060 440 € par rapport au BP 2022.

Ce chapitre prévoit les crédits relatifs à la masse salariale proprement dite pour un montant de 22 945 740 € mais aussi des dépenses relatives à la prise en charge de l'assurance du personnel (245 K€), le recours à du personnel extérieur (177 K€), la cotisation au CNAS (108 K€), la médecine du travail (87 K€) et la prise en charge des congés bonifiés (4,5 K€).

La masse salariale 2023 inscrite pour un montant de 22 945 K€, est en augmentation par rapport au budget primitif 2022 (21 892 K€). Cette prévision s'explique par un double phénomène :

- une augmentation nécessaire des effectifs permanents dans divers secteurs : petite enfance, police municipale, ressources humaines, piscine, citoyenneté,

- la prise en compte des évolutions réglementaires : avancements de grade et d'échelon (Glissement Vieillesse Technicité), augmentation du point d'indice de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022 qui génère un complément de budget de 350 K€.

Premier poste budgétaire de la commune, ce chapitre fait l'objet d'un suivi rigoureux afin de mettre en adéquation les besoins de personnel et le budget qui en découle pour permettre aux services de remplir leurs missions dans les meilleures conditions pour les Clodoaldiens.

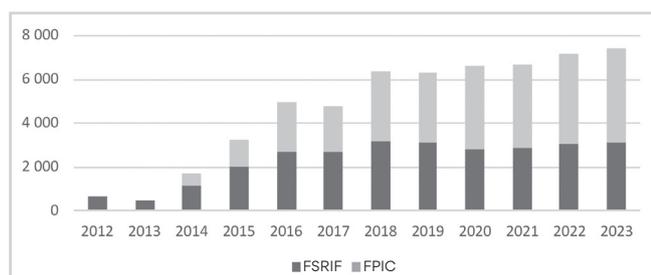
Les atténuations de produits : 8461000 €

La commune contribue aux deux fonds de péré-

quation intercommunaux, national et francilien. Aucun d'entre eux ne nous a été notifié par les services de l'État à ce jour :

- le **FSRIF** (Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France) : **l'enveloppe globale reste à 350 millions d'euros. Une inscription d'un montant de 3100 000 € est prévue.**
- le **FPIC** (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) : l'enveloppe nationale est maintenue à 1 milliard d'euros. Ce fonds sera calculé au niveau de l'EPT et le montant, une fois connu, sera réparti entre le territoire et les communes. **Un budget de 4300 000 € est prévu.**

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
FSRIF	658	483	1 129	1 990	2 675	2 692	3 198	3 136	2 834	2 878	3 032	3 100
FPIC	0	0	586	1 232	2 306	2 083	3 186	3 176	3 768	3 814	4 155	4 300
TOTAL	658	483	1 716	3 222	4 981	4 776	6 385	6 312	6 602	6 692	7 187	7 400



En 2023, la commune inscrit dans son budget la pénalité due au titre du prélèvement SRU. Il s'agit d'une pénalité prélevée par l'État sur les contributions directes, et calculée sur la base du différentiel entre le nombre de logements sociaux existants et celui imposé par la loi SRU, réduit du montant de dépenses d'investissement dans le domaine du logement social. Ce montant, est évalué à 1060 000 € pour cette année.

Les autres charges de gestion courante : 13411680 €

Les principales dépenses de ce chapitre sont :

- Le **Fonds de Compensation des Charges Territoriales** (FCCT) pour 8 150 000 €. Ce fonds est composé de l'ancienne part départementale de TH et TFNB de l'ex-EPCI et de la compensation de la part salaire auxquelles sont ajoutés les transferts de charges actés depuis 2016 par le Territoire et les charges de structure. Le FCCT socle s'élève à 9 946 168 €. Cependant, nous inscrivons un montant inférieur compte tenu des discussions en cours sur le Pacte fiscal et financier du Territoire. Ce FCCT fera l'objet

d'un nouvel examen en fin d'exercice afin d'être ajusté à l'exécution budgétaire du territoire.

- Les **subventions aux associations** s'élèvent à 2 715 286 €. Ce budget, en augmentation de 68 K€ par rapport à 2022, prend en compte la situation individuelle de chacune des associations, (voir délibération n° 2023-4).
- La **subvention au Centre Communal d'Action Sociale** (CCAS) est arrêtée à 260 000 €, montant identique à l'année 2022, (voir délibération n° 2023-5).
- La **subvention de la Caisse des Écoles** (CDE) est proposée à un montant de 150 000 €, (voir délibération n° 2023-6).
- Les subventions aux établissements d'enseignement privés, il s'agit ici d'une prévision puisque les montants des subventions seront arrêtés à la rentrée de septembre 2023 (425 000 €). Nous inscrivons également dans ce chapitre la participation de la commune à l'enseignement musical dans les écoles (100 000 €).
- La contribution à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris en fonctionnement pour un montant notifié à 626 500 € au titre de l'année 2023 (en augmentation de 12,7 % par rapport à l'année 2022).
- Les dépenses relatives à la prime 3^e enfant et à l'AMGED sont inscrites pour un montant de 145 000 €.

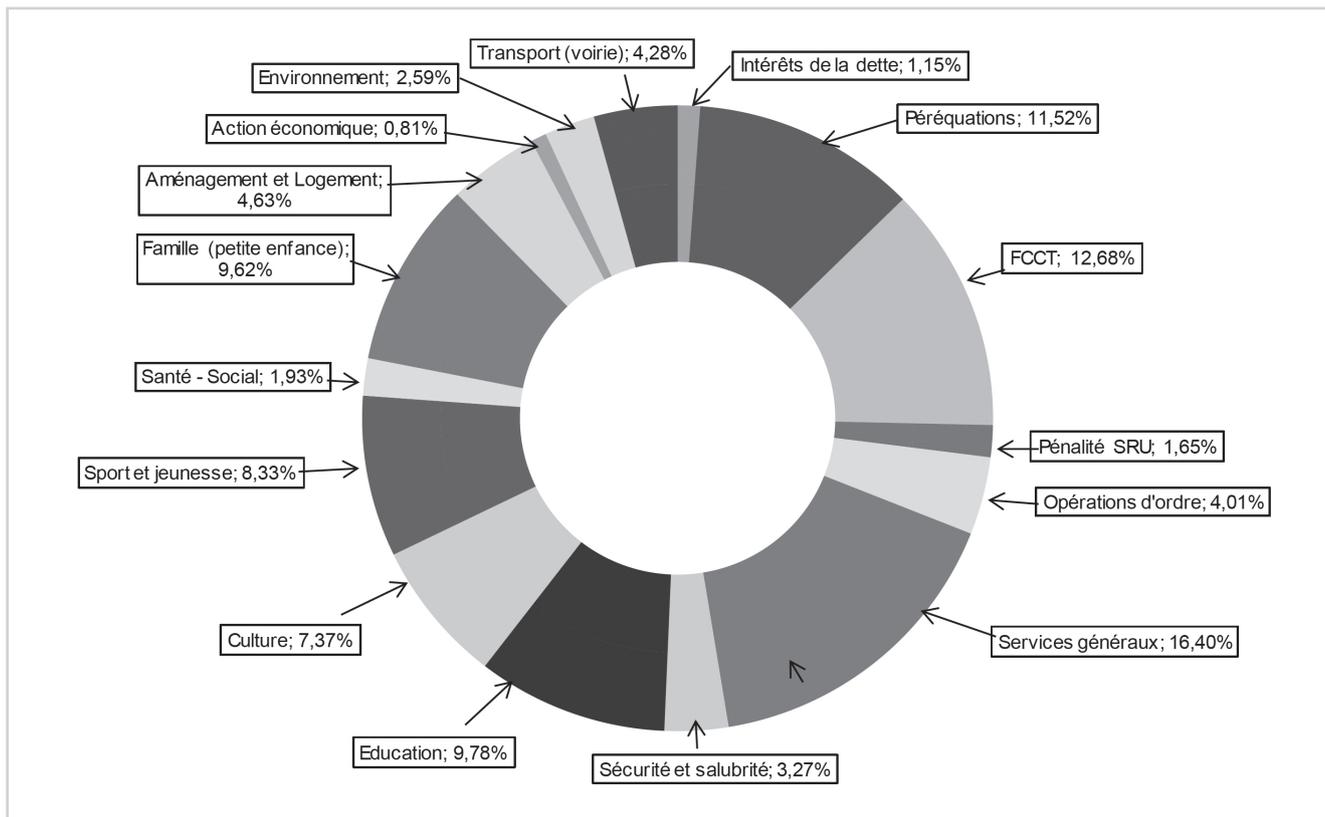
Les charges financières : 740 000 €

L'évaluation des charges d'intérêts est de 740 000 € pour l'année 2023. Cette prévision

couvrir les intérêts de la dette contractée et les intérêts relatifs à la gestion de la ligne de trésorerie. Ce montant augmente cette année puisque l'encours a augmenté de 4,8 M€ en 2022 et que plusieurs emprunts sont en taux variables et donc sensibles aux évolutions de marché actuelles.

Les dotations aux provisions : 120 000 €

Ce chapitre permet de comptabiliser les provisions que la Ville souhaite intégrer dans son budget. Il s'agit essentiellement de provisions sur des risques contentieux.



2. L'investissement : 37 175 000 €

Le budget d'investissement s'établit en recettes et en dépenses à 37 175 000 € et est en forte augmentation par rapport aux exercices précédents. Il s'agit, cette année, d'inscrire en dépenses :

- la dernière partie des travaux de réhabilitation du marché des Avelines,
- la seconde partie des travaux de restructuration - extension des 3 Pierrots,
- le développement de la vidéoprotection,
- le début du chantier du parking des hôpitaux,
- plusieurs opérations foncières importantes.

Les recettes

Les subventions d'investissement : 3 784 460 €

Les subventions sont inscrites dans le budget après notification à la collectivité. La commune a présenté depuis le début de l'année, plusieurs dossiers de demandes de subventions qui sont en cours d'instruction auprès de nos partenaires, celles-ci ne sont donc pas intégrées à ce stade.

Les subventions inscrites dans le présent budget sont, pour l'essentiel, les subventions du Conseil départemental contenues dans les différents contrats de développement. Ainsi, les montants inscrits correspondent aux opérations suivantes : réhabilitation du marché des Avelines (1 700 000 €), rénovation - extension des 3 Pierrots (500 000 €), complexe des Tourneroches (830 000 €), extension de la vidéoprotection (180 000 €), travaux de rénovation dans les écoles (220 000 €), rénovation de la toiture de l'église Saint-Clodoald (82 500 €), coulée verte rue Gounod (58 000 €) et réhabilitation du jardin des Gâtines (200 000 €).

Les dotations : 2 185 000 €

	BP 2022	BP 2023
F.C.T.V.A.	1 110 000 €	1 685 000 €
Taxe d'aménagement	600 000 €	500 000 €
TOTAL	1 710 000 €	2 185 000 €

Le produit du FCTVA se calcule à partir des dépenses réalisées sur l'exercice 2022. Ainsi, le montant inscrit correspond à l'évaluation de FCTVA avant validation de ce montant par les services de la Préfecture.

Le produit de la Taxe d'aménagement est évalué au regard des déclarations d'urbanisme en cours.

Les produits de cessions

Inscription de 15 966 000 € de produit de cessions immobilières auquel il convient d'ajouter l'inscription d'emprunt.

Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 36 975 000 € et peuvent être découpées en deux types de dépenses : les dépenses d'équipement pour 31 840 000 €, en augmentation notable et les dépenses financières pour 5 125 000 €. Les opérations d'ordre complètent la section pour un montant de 200 000 €.

Les dépenses d'équipement : 31 840 000 €

Les immobilisations incorporelles : 863 000 €

- une enveloppe pour des frais d'études : 393 000 €, il s'agit d'études qui vont permettre la réalisation de travaux futurs (bâtiments, voirie, urbanisme, développement durable),
- une enveloppe pour des logiciels et concessions informatiques : 430 000 €,
- une enveloppe de 40 000 € est inscrite pour d'éventuelles préemptions commerciales.

Les subventions d'équipement : 2 688 300 €

- la participation Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris : 106 K€,

- les subventions pour les logements sociaux : 656 K€. Précisons que dans ce montant, la Ville a pris des engagements sur quatre projets. Plusieurs autres projets sont en cours de discussions et feront l'objet d'éventuelles inscriptions budgétaires au cours de l'année 2023,

- le financement du parking des hôpitaux est également inscrit pour un montant de 1926 K€.

Les immobilisations corporelles : 11 388 000 €

Ce chapitre comprend les acquisitions foncières pour un montant de 9 837 K€. Ce sujet sera exposé dans le paragraphe 4 de la présente note. Le solde de ce chapitre se monte donc à 1 551 K€ et se répartit ainsi :

- Matériel de voirie : 100 000 €
- Œuvres et objets d'art : 20 000 € à destination du musée,
- Matériel de transport : 500 € (vélos électriques),
- Matériel informatique : 475 900 €, il s'agit de développer des équipements de sécurité mais aussi les équipements dans les écoles (30 K€),
- Mobilier : 179 160 €, ce budget concerne le mobilier des écoles, des crèches, des 3 Pierrots,
- Autres immobilisations : 775 440 €, ce poste recouvre les gros travaux sur les chaudières de l'ensemble des équipements municipaux (260 000 €), le budget relatif à la signalétique (50 K€), les équipements utiles aux écoles, à la culture, aux sports, à la petite enfance et en particulier aux 3 Pierrots (projecteurs numériques et autres matériels pour le théâtre (256 550 €).

Les immobilisations en cours (travaux) :

16 900 700 €

	2022	2023	
1/ Projets gérés en AP/CP	10 700 000 €	10 824 800 €	
Marché des Avelines : travaux	9 575 000 €	7 199 800 €	
3 Pierrots : modernisation : travaux	1 125 000 €	3 320 000 €	
Rénovation de la toiture de l'église Saint-Clodoald		305 000 €	
	2022	2023	
2/ Travaux sur les bâtiments communaux	5 166 200 €	4 499 900 €	
Écoles	722 000 €	350 000 €	
Aménagements divers : stores, ventilation, menuiseries			210 000 €
Rénovation de sanitaires			140 000 €
Culture	160 000 €		
Sport	1 513 500 €	782 000 €	
Gymnase Tourneroches : vestiaires et verrières			660 000 €
Piscine : travaux divers			122 000 €

	2022	2023	
Crèches	157 000 €		
Bâtiments provisions diverses	608 000 €	590 000 €	
Rénovation des logements communaux (rue Feudon)	445 000 €	450 000 €	
Hôtel de ville : travaux divers	233 000 €	250 000 €	
Hygiène et sécurité	120 000 €	120 000 €	
Travaux de développement de la vidéoprotection	443 500 €	1 393 000 €	
Marché des Avelines : maîtrise œuvre	50 000 €	74 900 €	
Projet du parking des hôpitaux	714 200 €	490 000 €	
3/ Voirie et Environnement	1 615 500 €	1 558 000 €	
Voirie	1 221 000 €	1 204 000 €	
Travaux d'éclairage public			524 000 €
Travaux de signalisation lumineuse tricolore			25 000 €
Travaux d'infrastructures de voirie dont			610 000 €
Travaux de reprise de la rue des Tennerolles			162 000 €
Travaux sur escaliers mécaniques			250 000 €
Travaux d'aménagements paysagers (squares, jardins)			45 000 €
Environnement		354 000 €	
Espaces verts (aménagements, aires de jeux)	394 500 €		125 000 €
Aménagements liés au vélo (Véligo, aménagements)			44 000 €
Aménagements d'une cour oasis (Montretout)			185 000 €

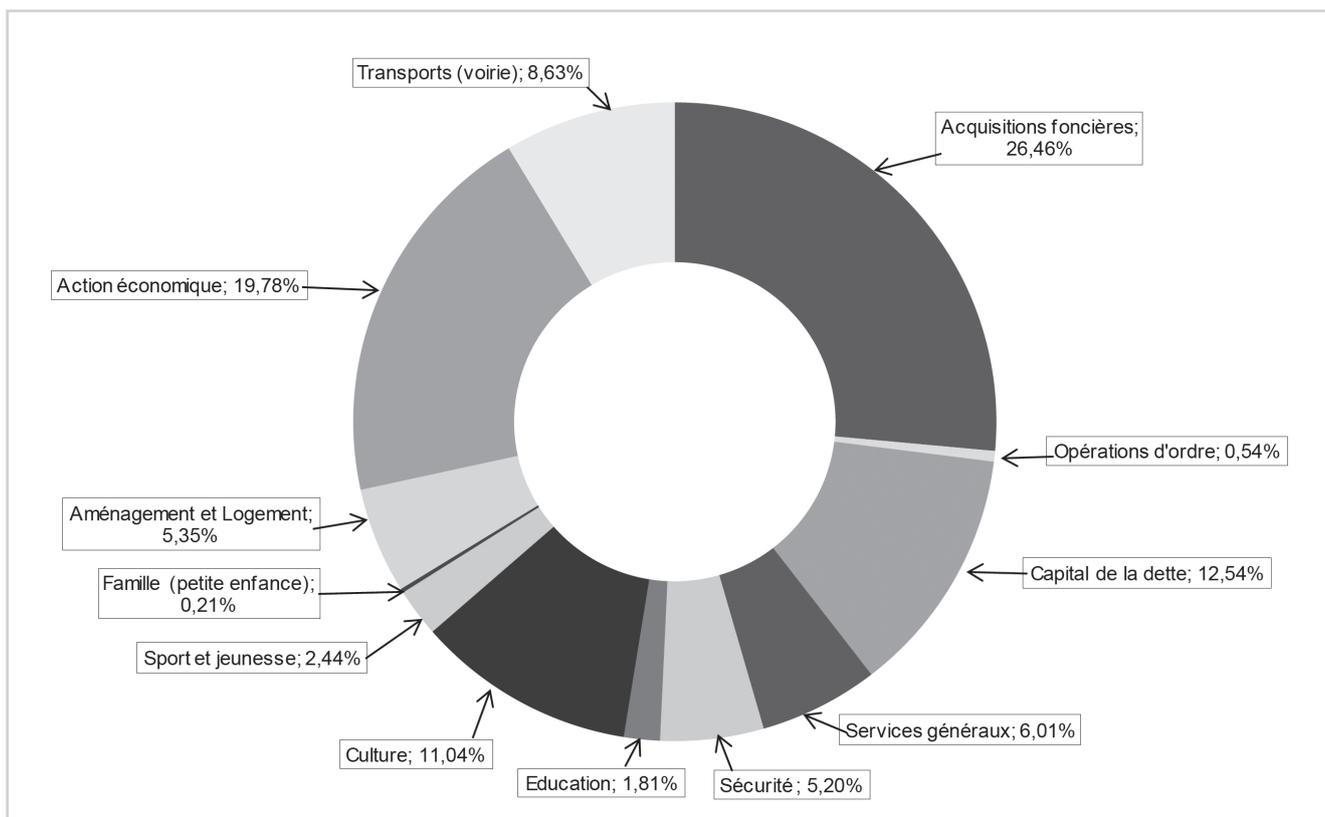
Ce chapitre est complété par les crédits prévus au titre de la restauration des œuvres du musée (18 000 €).

Les opérations financières : 5 125 000 €

- les charges de remboursement du capital de la dette : 4 665 000 €;
- la contribution de la commune au titre du versement des amendes de police : 420 000 €, non notifiée;
- les reversements de TLE suite à des modifications de permis de construire : 20 000 €;
- les dépôts de garantie : 20 000 €.

Pour compléter la présentation par nature, il est proposé comme pour la section de fonctionnement une ventilation des dépenses d'investissement par fonction. Cette autre présentation permet d'identifier le volume financier des projets d'investissement inscrits dans le budget.

Les fonctions « Action économique » et « Culture » sont très impactées par l'inscription des budgets consacrés aux travaux de réhabilitation du marché des Avelines et aux travaux de rénovation des 3 Pierrots, opérations gérées en autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP).



3. L'endettement

Afin de faire face aux dépenses d'investissement, nous inscrivons 12 446 540 € d'emprunt. L'inscription ne valant pas mobilisation, les emprunts seront contractés et tirés selon les besoins de financement. **L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2023 s'élève à 32 685 286,31 €, soit 1068 € par habitant. La moyenne des villes des Hauts-de-Seine est de 1291 € au 31/12/2021.**

Au cours de l'année 2022, et comme prévu dans le cadre du financement de la réalisation des grands projets, notre encours a augmenté de 4,8 M€. Après un désendettement de plus de 4 M€ entre 2019 et 2021, l'encours fin 2022 est ramené à un niveau comparable à celui constaté en 2018.

	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Encours au 31/12/N	27 837 880,04 €	32 685 286,31 €	
Annuité en capital	2 088 322,47 €	2 052 593,73 €	4 665 000,00 €
Annuité en intérêts	645 689,02 €	634 491,53 €	740 000,00 €

Pour l'exercice 2023, l'inscription d'emprunt est évaluée, à ce jour, à 12,4 M€. Ce montant est supérieur à l'année 2022. Cette inscription tient compte de l'inscription des projets de restructuration des Avelines et de rénovation des 3 Pierrots sous forme d'autorisations de programmes et

crédits de paiements. Bien évidemment, il s'agit d'une inscription, le montant réel contracté sera ajusté au cours de l'exercice, comme les années précédentes, en fonction des réalisations de dépenses. Dans le contexte financier actuel, nous suivons activement les évolutions de taux et travaillons d'ores et déjà avec les partenaires financiers de la commune afin d'obtenir les meilleures conditions de taux possibles.

4. Le programme des acquisitions foncières

Le budget primitif 2023 prend en compte l'inscription d'acquisitions et de cessions foncières pour permettre la réalisation des projets d'aménagement de la ville :

Les acquisitions foncières : 9 837 000 €

- des parkings Bureaux de la Colline, (achat et vente pour l'Institut Curie),
- des préemptions de logements,
- les immeubles de la rue Gounod achetés à l'EP-FIF pour la réalisation d'une opération d'aménagement.

Les cessions foncières : 15 966 000 €

- des parkings Bureaux de la Colline, (achat et vente pour l'Institut Curie),
- les immeubles de la rue Gounod cédés à l'aménageur,

- l'hôtel rue de la Porte jaune pour la réalisation de logements,
- la dernière partie de la cession du 38-40, boulevard de la République à Immobilière 3F.

5. L'autofinancement

Notre autofinancement augmente par rapport à 2022 en raison de l'abondement des inscriptions de crédits sur les amortissements en lien avec la nouvelle méthode d'amortissement contenue dans le référentiel M57.

	2022	2023
Virement à l'investissement	588 000 €	602 000 €
Amortissements	1 540 000 €	1 800 000 €
	2 128 000 €	2 402 000 €

Débat rapporté par Jean-Claude TREMINTIN, adjoint au maire délégué au Sport,

Rapporteur de la Commission des Finances et des Travaux du 6 février 2023

Les principaux axes et les différents points de ce budget sont exposés par Nicolas PORTEIX qui rappelle que l'examen de celui-ci est la suite de la procédure budgétaire démarrée lors du conseil précédent, avec la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires. La partie fonctionnement prévoit des augmentations importantes des charges : énergie, achats, salaires. La partie investissements présente la fin des grands chantiers, celui du marché des Avelines et celui des 3 Pierrots.

Sur une question de Catherine GREVELINK, Nicolas PORTEIX donne les explications sur les deux montants évoqués qui représentent, en fait, des sommes différentes. Il précise que le changement de nomenclature comptable rendu obligatoire, entraîne des comparaisons plus difficiles par grandes fonctions.

Xavier BRUNSCHVICG demande des explications sur les versements des amendes de police. Nicolas PORTEIX lui précise la règle qui ne s'applique que dans la Région Île-de-France.

Pierre BOSCHE demande le détail de la dotation aux provisions. Nicolas PORTEIX lui précise qu'il s'agit des risques contentieux que la nouvelle norme comptable nous oblige à valoriser systématiquement.

Pierre BOSCHE demande plus d'explications sur le budget d'1,4 M€ concernant la vidéoprotection.

Jean-Christophe ACHARD détaille les points principaux prévus et précise que la commune dispose actuellement de 35 caméras sur la voie publique et de 45 caméras au sein des équipements publics tels que la mairie, le musée ou le Carré. Le projet porte sur l'installation de 36 nouvelles caméras sur la voie publique et de 22 caméras au sein des équipements publics tels que le stade des Coteaux, le nouveau marché et ses alentours, les 3 Pierrots rénovés, soit à terme 138 caméras qui ont fait l'objet d'une déclaration en préfecture. On note donc un doublement du nombre de caméras sur la voie publique et un accroissement de + 50 % pour les équipements communaux.

Ce projet inclut également la refonte et la mise à niveau du Centre de supervision urbaine ainsi que le déploiement d'un réseau fibré sur l'ensemble du territoire de la commune pour faire fonctionner le réseau de vidéoprotection ainsi que pour raccorder certains équipements publics.

Pierre BOSCHE demande des explications sur le calcul de l'autofinancement.

Éric BERDOATI lui communique les éléments, en lui rappelant qu'il faut utiliser les résultats du Compte Administratif, et non ceux du budget qui ne sont que prévisionnels.

Catherine GREVELINK voudrait connaître la répartition des opérations d'ordre. Nicolas PORTEIX lui en donne le détail.

Sur une question de Raphaël MAYCHMAZ concernant les caméras, Jean-Christophe ACHARD lui apporte les réponses techniques et lui précise qu'il est difficile d'avoir une vue d'un évènement complet. Les images sont conservées un certain temps, conformément aux prescriptions de la CNIL. Elles ne sont relues que sur réquisition judiciaire. Tout doit être déclaré à la préfecture.

Débat

Pierre BOSCHE évoque un budget fragile sous fortes contraintes présentant des recettes exceptionnelles et des dépenses récurrentes qu'il sera difficile de diminuer à l'avenir. Il est noté un fort dynamisme fiscal permis par la revalorisation des bases foncières. Pierre BOSCHE évoque également la nécessité de se résigner désormais à ne plus envisager de percevoir la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Il regrette principalement la pénalité de carence payée par la Ville pour la troisième fois et le budget dédié aux associations limité à 2,5 % d'augmentation. Concernant les ressources humaines, Pierre BOSCHE souligne

la hausse significative de la masse salariale (+5 %) et déplore la non compensation par des efforts de productivité du personnel administratif notamment. Pour la section investissement, Il ajoute que la reconstruction du marché des Avelines à 16 millions d'euros est disproportionnée par rapport au service rendu en comparaison avec le marché provisoire de Stella Matutina qui donne pleinement satisfaction. L'accroissement de la dette est également évoqué suscitant une certaine inquiétude sur la capacité de remboursement de la Ville dans les années à venir.

Surpris par les propos de Pierre BOSCHE sur la résignation qu'il serait raisonnable d'adopter quant à la DGF, **le Maire** s'insurge contre ces propos et rappelle que la DGF est un engagement constitutionnel de l'État qui doit compenser les charges transférées aux collectivités tout en précisant que la Ville percevait 5,2 millions d'euros il y a dix ans contre 600 000 euros l'année dernière. Malgré cela, la Ville continue d'exercer les compétences qui lui ont été transférées.

Éric BERDOATI ajoute qu'au-delà des engagements relatifs au développement de projets pris par les élus, la défense des intérêts de la commune est primordiale!

Sur le sujet de la carence, **Éric BERDOATI** précise que le rapport de la commission nationale SRU met en avant le fait qu'il existe effectivement un caractère inatteignable de la loi SRU. C'est pour cette raison que la loi 3DS abolit la date butoir de 2025.

Concernant la productivité, le Maire prend la défense des agents de la Ville qui sont des personnes sérieuses et engagées au service de la commune, travaillant avec compétences et ne ménageant pas leurs efforts (sans compter les difficultés de recrutement dans certains secteurs). Il mentionne à cette occasion que la masse salariale représentant 38 % du budget est non seulement très raisonnable mais que le ratio par habitant est inférieur à la norme. Pour les impôts, le Maire précise que la revalorisation des bases foncières n'est pas décidée par la commune : c'est une loi qui dit, qu'à défaut d'une loi spécifique, les bases sont revalorisées chaque année sur l'indice ICPH (indice des prix à la consommation harmonisé) - indicateur permettant d'apprécier le respect du critère de convergence portant sur la stabilité des prix - 7,1 % cette année. Il souligne la stabilité du taux communal depuis 2015.

Enfin, **Éric BERDOATI** espère que le surcoût de 2,5 millions d'euros liés à l'explosion des coûts de l'énergie ne saurait être une dépense récurrente,

même si un retour aux prix d'origine n'est pas envisageable. À ce sujet, la Ville attend un retour de l'État quant à son éventuelle éligibilité aux dispositifs d'aides aux collectivités locales mis en place par le Gouvernement pour faire face au prix de l'électricité et du gaz.

Xavier BRUNSCHVICG relève un budget s'inscrivant dans une grande continuité ne suscitant pas d'inquiétudes particulières (endettement contenu, masse salariale stable, accroissement des dépenses d'investissement...).

Il apparente ce budget à celui d'une ville endormie ne saisissant pas les grands défis auxquelles elle est confrontée et ne répondant pas aux nouvelles aspirations de ses habitants. Est évoquée également la carence avec sa pénalité d'un million d'euros cette année et l'investissement dans le logement social ne représentant que la moitié de ladite pénalité.

Éric BERDOATI revient sur la péréquation instaurée initialement depuis 32 ans en explique les mécanismes et confirme que les dispositifs existants sont inopérants. Il aborde ensuite la loi SRU, votée en décembre 2000, appliquée au 1^{er} janvier 2001, modifiée par le passage de 20 à 25 % de taux de logements sociaux sous le gouvernement Hollande et déplore qu'il ne soit pas tenu compte de la spécificité des communes. Dans son 28^e rapport annuel sur l'état du mal-logement en France (2023), la fondation Abbé Pierre souligne une situation qui s'est empirée depuis dix ans. Le Maire évoque alors une corrélation avec la période de révision de la loi SRU et la loi ALUR (2014). **Éric BERDOATI** confirme d'ailleurs à ce titre qu'il souhaite que l'on confie la politique de peuplement aux maires.

Xavier BRUNSCHVICG revient sur le FPIC et le FSRIF et ajoute que les communes qui perçoivent les péréquations les emploient à bon escient et de façon très utile même si cela peut paraître encore insuffisant et que la politique n'est sans doute pas assez bien construite.

Le budget primitif 2023 est adopté par 28 voix pour, 7 voix contre (Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ, Pierre CAZENEUVE, Xavier BRUNSCHVICG et Irène DOUTSAS).

■ **Délibération n° 4 : Attribution des subventions aux associations pour l'année 2023**

Les demandes de subventions pour l'année 2023 ont fait l'objet d'études et de concertations dans les services concernés, avec les élus selon leur

délégation et avec les dirigeants des associations. Ainsi, les montants proposés sont arrêtés en partenariat avec les associations en prenant en compte les projets et la situation financière de chacune.

Ces échanges ont permis de chiffrer les besoins financiers de chaque association et ont été présentés à la Commission des Finances du 6 février 2023. Cette commission a adopté l'attribution des subventions aux associations pour 2023 telle qu'indiquée dans le tableau annexé à la présente délibération.

Ainsi, la ville poursuit sa politique d'accompagnement et de soutien au tissu associatif local sur les actions sociales, culturelles ou sportives auprès des clodoaldiens.

Les subventions allouées aux associations en 2023 s'élèvent donc à un montant total de 2 715 286 euros.

Il est rappelé, qu'en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et, de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2011 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, l'attribution de subventions supérieures ou égales à 23 000 euros est subordonnée à la signature d'une convention d'objectifs et de financement entre la ville et l'association concernée. Cette convention devient de ce fait une pièce justificative de la dépense et est indispensable au versement de la subvention.

À cet effet, les subventions supérieures à 23 000 euros seront versées selon le calendrier suivant :

- fin février 2023, versement d'un premier acompte ;
- fin avril 2023, versement d'un second acompte ;
- fin juin 2023, versement du solde.

Pour les subventions inférieures à 23 000 euros, un seul versement sera effectué fin février 2023.

Par ailleurs, l'association « Pour l'aide à la parentalité - Réseau des Parents » bénéficie cette année d'une subvention. Cette association organise des cycles de conférences et d'ateliers pour l'aide à la parentalité, afin de mieux favoriser les échanges et le sentiment d'isolement.

Le Conseil municipal ACCORDE par 35 voix l'ensemble des subventions 2023 aux associations locales ou d'intérêt général pour un montant de 2 715 286 euros. Conformément à la réglementation, une convention d'objectifs et de finance-

ment sera signée, par le Maire ou l'élu délégué, avec chacune des associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €.

5 voix contre - groupe Saint-Cloud 2020! sur la ligne « Plus de son » (Rock en Seine).

■ Délibération n° 5 : Subvention au centre communal d'action sociale pour l'année 2023

L'équilibre du budget du Centre Communal d'Action Sociale (430 000 €) est assuré par la subvention du budget principal. Il convient de préciser que le budget primitif de cet établissement est équilibré avec la reprise de l'exercice précédent. En pratique, cela conduit à voter le Compte administratif N-1 et ensuite le budget primitif N au cours de la même séance.

Pour l'année 2023, le montant de la subvention est fixé à 260 000 €, identique à l'année 2022. Le budget de cet établissement a été élaboré en tenant compte des besoins 2023 mais aussi des dépenses et des recettes effectivement réalisées en 2022, notons que le résultat excédentaire est en progression de 15 000 €.

Le Conseil municipal ACCORDE à l'unanimité une subvention de 260 000 € au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2023.

■ Délibération n° 6 : Subvention à la Caisse des Écoles pour l'année 2023

L'équilibre du budget de la Caisse des Écoles (2 500 000 €) est assuré par la subvention du budget de la ville.

Il convient de préciser que le budget primitif de cet établissement est équilibré avec la reprise de l'exercice précédent. En pratique, cela conduit à voter le Compte administratif N-1 et ensuite le budget primitif N au cours de la même séance.

Conformément à la délibération du 15 mai 2014 portant répartition des compétences entre la ville et la Caisse des Écoles, cet établissement public assure la gestion des activités périscolaires : accueils du matin et du soir, accueils de loisirs, ateliers du midi et activités de l'École des Sports et des études dirigées.

Depuis la rentrée 2022, la normalisation du contexte sanitaire a permis la remise en place d'une offre d'ateliers culturels et sportifs sur les temps du midi et du soir mais aussi sur les temps du mercredi avec une volonté de donner le goût de la lecture notamment en maternelle et de la logique avec un important programme autour du jeu d'échecs.

Pour mémoire, le budget de la ville prend en charge la rémunération des directeurs et directeurs adjoints des structures d'accueil.

L'ensemble de ces activités sont financées par les participations des familles (60 %), les financements de la Caisse d'Allocations Familiales (15 %) notamment avec la mise en place du financement « plan mercredi ». L'équilibre final du budget est assuré par la subvention municipale.

Pour l'année 2023, le montant de la subvention est arrêté à 150 000 €.

Ce montant est la conséquence d'un résultat 2022 très correct qui permet de limiter la subvention communale en garantissant un niveau d'activité qualitatif et adapté à la demande des familles.

Le Conseil municipal ACCORDE à l'unanimité une subvention de 150 000 € au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2023.

JURIDIQUE

Rapporteur : Olivier BERTHET

■ **Délibération n° 7 : Déclassement du domaine public pour incorporation au domaine privé de la commune de Saint-Cloud d'un local commercial situé 42, boulevard de la République à Saint-Cloud (92210)**

La parcelle cadastrée AI 386 sise 38-40, boulevard de la République à Saint-Cloud, d'une surface de 6 877 m², sur laquelle sont implantés le marché des Avelines et la résidence d'I3F, est composée de plusieurs volumes fonciers que se partagent la Ville de Saint-Cloud et la société I3F. Ces volumes (définis dans un état descriptif de division en volume) ne couvrent pas la totalité de la parcelle AI 386. Ainsi, les espaces non inclus dans la volumétrie appartiennent en pleine propriété à la Ville de Saint-Cloud et relèvent de son domaine public.

Il s'agit de la place du marché, du parking extérieur et des espaces verts.

Pour rappel, par deux délibérations du 31 mars 2022 et du 6 novembre 2022, le Conseil municipal a procédé au déclassement d'une partie de cette parcelle identifiée par deux lots (lots A et C), résultant d'une division parcellaire, et autorisé leur cession au profit de la société ATLAND et la société civile OM'2B.

Sur cette parcelle appartenant au domaine public de la commune de Saint-Cloud, a été construit un local qui a vocation à accueillir un commerce

de boulangerie-pâtisserie. Ce local commercial, sis 42, boulevard de la République à Saint-Cloud (92210), dispose d'un seul niveau en rez-de-chaussée d'une surface de 115 m² et d'une réserve en sous-sol de 100,64 m².

Aussi, afin de permettre l'accueil d'un commerce et la conclusion d'un bail commercial, il convient de constater l'absence d'affectation effective de ce local au service public ou à l'usage du public, puis d'en prononcer le déclassement. Ce local ainsi désaffecté et déclassé intégrera le domaine privé de la commune de Saint-Cloud et pourra faire l'objet d'un bail commercial.

Le Conseil municipal CONSTATE à l'unanimité l'absence d'affectation effective de ce local au service public ou à l'usage du public, puis PRONONCE son déclassement pour son incorporation au domaine privé de la commune de Saint-Cloud.

ACTION SOCIALE ET LOGEMENT

Rapporteur : Nicolas PORTEIX

■ **Délibération n° 8 : Garantie communale pour un emprunt d'un montant total de 1 043 266 € accordée à Hauts-de-Seine Habitat-OPH pour l'acquisition en VEFA de 34 logements sociaux de type PLAI/PLUS situés au 19, rue Laval à Saint-Cloud**

Hauts-de-Seine Habitat-OPH a acquis le 14 décembre 2020, auprès de PITCH PROMOTION SNC, un ensemble immobilier situé 19, rue Laval à SAINT CLOUD (92210).

Le programme porte sur une opération d'acquisition en VEFA de 34 logements collectifs (10 PLAI / 24 PLUS), dont le financement principal est assuré au moyen de prêts PLUS / PLUS foncier / PLAI / PLAI foncier accordés par la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'immeuble est un R+4 avec des parkings en sous-sol. La livraison des logements est prévue au 2^e semestre 2023. Afin de réaliser cette acquisition, Hauts-de-Seine Habitat demande la garantie communale totale de la ville pour l'emprunt CDC, d'un montant total de 1 043 266 €, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, incluant quatre lignes de prêt d'une durée respective de 60 ans pour les deux lignes de prêt PLAI Foncier et PLUS Foncier, et de 40 ans pour les deux lignes de prêts PLAI et PLUS, au taux du Livret A.

En contrepartie du versement de cette subvention, la commune disposera d'un droit de réservation sur six logements (1 T1 PLAI / 1 T2 PLAI / 4 T1 PLUS) pendant une durée de soixante ans.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ACCORDE à la société Hauts-de-Seine Habitat-OPH une garantie d'emprunt totale pour l'emprunt (contrat de prêt n°141128) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, incluant quatre lignes de prêt, pour un montant total de 1043 266 € et approuve les termes de la convention portant garantie communale, avec en contrepartie un droit de réservation sur six logements, avec Hauts-de-Seine Habitat, pour l'opération sise 19, rue Laval 92210 Saint-Cloud.

POLITIQUE DU HANDICAP

Rapporteur : Sacha GAILLARD

■ Délibération n° 9 : Rapport annuel 2022 de la Commission communale pour l'accessibilité

L'article L. 2143-3 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2015-988 du 5 août 2015, stipule que les communes de plus de 5 000 habitants doivent disposer d'une Commission communale pour l'accessibilité (CCA), composée de représentants de la Commune, d'associations d'usagers, d'associations représentant les personnes handicapées et les personnes âgées et de représentants des acteurs économiques de la Ville.

Cette commission a parmi ses missions, celle de dresser régulièrement le constat de l'état d'accessibilité du territoire tant sur le plan du bâti, du logement, que de la voirie ou des transports et de proposer des projets d'amélioration de la mise en accessibilité de l'existant.

Elle est également chargée de suivre l'évolution des dépôts d'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) des établissements recevant du public (ERP) du territoire.

Le 16 décembre 2022 a été présenté à la CCA le rapport dressant l'inventaire des actions réalisées durant les années 2019, 2020 et 2021.

Ce rapport ayant été validé par la Commission, il est aujourd'hui présenté au Conseil municipal, afin qu'il lui soit porté à sa connaissance avant transmission au préfet du département des Hauts-de-Seine.

Le Conseil municipal PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2022 de la Commission communale pour l'accessibilité, qui sera transmis au Préfet des Hauts-de-Seine.

SÉCURITÉ PUBLIQUE, POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : Jean-Christophe ACHARD

■ Délibération n° 10 : Communication du rapport annuel sur les recours administratifs préalables obligatoires pour l'année 2022

La Commune de Saint-Cloud ayant instauré le stationnement payant sur voirie, en application de l'article R. 2333-120-15 du Code général des collectivités territoriales, la personne chargée de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires doit établir un rapport annuel et y faire figurer les informations prévues à l'annexe II du même Code. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante avant le 31 décembre.

Pour rappel, le stationnement payant en voirie sur la commune de Saint-Cloud a fait l'objet en 2022 de deux contrats de délégation de service public successifs confiés à la société Indigo.

Un contrat de délégation pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie et hors voirie sur la période du 1^{er} mars 2010 au 28 février 2022 et un contrat de délégation pour le stationnement payant sur voirie et en ouvrages du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2042.

Dans le cadre de ce nouveau contrat de délégation, la Commune de Saint-Cloud a repris en charge le traitement des recours administratifs préalables obligatoires. Depuis, cette date :

- les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) sont traités par le Pôle sécurité/police municipale;
- les recours devant la Commission du contentieux du stationnement payant (CCSP) sont traités par la Direction des affaires juridiques et de la commande publique.

Le rapport annuel sur les recours administratifs préalables obligatoires pour l'année 2022 est joint en annexe du présent rapport de présentation.

En synthèse, ce rapport permet de constater une stabilité du nombre de RAPO reçus, une nette amélioration du délai moyen de traitement de ceux-ci, ainsi qu'un accroissement important des RAPO admis. On remarquera également que les décisions auprès de la CCSP sont encore cette année très peu nombreuses.

Le Conseil municipal PREND ACTE du rapport annuel sur les recours administratifs préalables obligatoires pour l'année 2022.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Le Maire

■ Délibération n° 11 : Modification du tableau des effectifs au 1^{er} mars 2023

Dans le cadre de l'ajustement des effectifs aux besoins de la collectivité, il est proposé la création au 1^{er} mars 2023 de cinq postes repartis de la façon suivante :

- un poste d'ingénieur territorial (dans le cadre d'une promotion interne)
- deux postes de technicien territorial (dans le cadre de deux recrutements aux services Éducation et Communication)
- un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe (dans le cadre d'un recrutement au service Citoyenneté)
- un poste d'infirmière en soins généraux de classe normale (dans le cadre d'un recrutement en crèche).

Par ailleurs, il est proposé au Conseil municipal de prévoir la possibilité de recruter un agent contractuel à temps complet, en catégorie A, et sur des contrats de trois ans pour un poste déjà créé et pour lesquels les besoins du service le justifient. Les contrats de l'agent seront renouvelables par reconduction expresse sous réserve que le recrutement de fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. À l'issue de cette période maximale de six ans, les contrats seront reconduits pour une durée indéterminée.

Cette possibilité est ouverte sur un poste dans le secteur juridique. En effet, la Ville de Saint-Cloud rencontre d'importantes difficultés à recruter et à fidéliser le personnel diplômé travaillant dans ce domaine. Ces difficultés sont liées essentiellement à une pénurie de professionnels qualifiés sur le marché du travail souhaitant travailler dans le domaine public, car celui-ci impose, via le statut de la fonction publique la réussite à un concours difficile d'accès. Dans ce cadre, il est proposé d'ouvrir le poste de juriste à un contractuel sur le grade d'attaché territorial, déjà créé et inscrit au tableau des effectifs.

Enfin, il convient d'adopter le nouveau tableau des effectifs qui acte l'ensemble de ces créations et recense l'ensemble des postes existants au 1^{er} mars 2023.

Au 1^{er} mars 2023, les effectifs budgétaires sont donc portés temporairement à 489.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE ces dispositions.

QUESTIONS DIVERSES

Le groupe « *Saint-Cloud 2020!* »

Suite à la question posée au conseil municipal de novembre concernant les nombreux problèmes d'accès à la fibre et de coupure, pouvez-vous nous fournir en toute transparence des indicateurs de suivi : nombre de foyers impactés, nombre d'armoires endommagées et dans quels quartiers, nombres d'incidents solutionnés depuis le dernier conseil municipal, calendrier prévisionnel de résolution de tous les problèmes ? (Delphine POTIER)

Claire LOUVET regrette de ne pouvoir fournir d'indicateur ni de calendrier prévisionnel, mais souhaite préciser quelques ordres de grandeur. 500 Clodoaldiens ne sont toujours pas éligibles à la fibre. Une trentaine d'adresses sont victimes d'une rupture de service, soit à cause de fragilités sur le réseau soit de vandalisme. En cas de vandalisme, XP Fibre répare dans des délais raisonnables. Dans les autres cas, comme le débranchement sauvage, leur réactivité est moindre. La Ville tient à jour la liste des adresses en souffrance et échange chaque semaine, voire chaque jour, avec XP Fibre, pour tenir au courant les Clodoaldiens concernés. Le Maire et Claire LOUVET ont reçu en janvier le président d'XP Fibre pour lui faire part de leurs inquiétudes. Aujourd'hui, ces trente adresses n'ont toujours pas vu la fibre rétablie. Orange a aussi été sollicité en tant qu'opérateur d'infrastructure, pour trouver des réponses au cas par cas. Par ailleurs, pour les problèmes structurels, la Ville envisage d'alerter l'autorité de régulation sur le problème de déploiement de la fibre.

Éric BERDOATI précise qu'il ne s'agit pas d'une compétence municipale ni d'un service public, et que les opérateurs d'infrastructure et ceux qui commercialisent les bouquets n'ont malheureusement plus aucun lien contractuel avec la Ville ni avec le Département. Par ailleurs, l'ARCEP, l'autorité régulatrice, considère que Saint-Cloud est en zone dense (mais avec des poches de faible densité, les zones pavillonnaires...), ce qui dispense les opérateurs de toute obligation contractuelle et prive la Ville de tout pouvoir sur eux.

Pour autant, la Ville ne se dérobe pas. Un demi-équivalent temps plein est consacré à faire le lien entre les Clodoaldiens et les opérateurs, et entre les opérateurs eux-mêmes. Il existe 26 armoires dans la ville, dont l'image informatique qu'en a XP Fibre ne correspond pas toujours à la réalité d'occupation de ces armoires. La Ville a

demandé à XP Fibre un audit rapide de ces armoires pour que chaque opérateur puisse ensuite promettre avec certitude un branchement à chaque client, sans risquer de voir le technicien débrancher une autre connexion existante... La Ville n'a aucun moyen de pression juridique ou financier, mais le président d'XP Fibre est réactif, et le Maire, Claire LOUVET et les agents municipaux sont pleinement mobilisés, très conscients de la gêne que subissent les Clodoaldiens affectés par ces ruptures de connexion. La Ville n'organisera pas de réunion publique pour se dédouaner, comme le font d'autres villes, mais agit sans relâche, d'abord pour obtenir la mise en cohérence du schéma informatique d'XP Fibre avec la réalité des armoires.

Enquête publique de l'avenue Pozzo-di-Borgo : Pourquoi renoncer à un projet au profit de notre ville ? Quel est l'intérêt d'avoir un IUT à terme ? (Catherine GREVELINK)

Éric BERDOATI souhaite rappeler l'historique de ce projet : en 1988, l'École normale supérieure quitte les locaux. Le CROUS est propriétaire des lieux. Vingt ans plus tard, le site est réhabilité, avec création de 162 logements étudiants. Le maire de l'époque prévoit, dans le POS (plan d'occupation des sols, actuel PLU), une réserve pour un équipement culturel, qui n'a pas pu être construit tout de suite, malgré l'adhésion de Valérie Pécresse au projet, quand elle était ministre de l'Enseignement supérieur. Puis l'alternance de 2012 a mis fin à la réflexion sur ce projet.

Le nouveau projet, un site de formation en DUT carrières sociales, gestion des entreprises et de l'administration, techniques commerciales, est porteur pour la Ville : ces domaines de compétences intéressent les jeunes Clodoaldiens, et ce DUT donne ensuite accès par passerelles à des grandes écoles.

Le Maire s'indigne d'entendre par ailleurs le CROUS, propriétaire du site, expliquer que la ville manque de logements étudiants, alors que l'État a refusé de faire les 280 logements étudiants prévus dans la caserne Sully.

Face à la déclaration de projet émanant du Préfet, qui modifiait beaucoup les gabarits, la Ville a trouvé un terrain d'entente : le projet se fera dans le gabarit existant. Le Maire invite Catherine GREVELINK, qu'il estime proche de la majorité présidentielle, à lui proposer un meilleur projet ! Pour sa part, il se réjouit de l'ouverture de ces formations à Saint-Cloud et de l'arrivée d'étudiants, qui contribuent au dynamisme de la ville,

avec ceux déjà présents au pôle Métiers du Livre de l'université de Nanterre. Il conclut sur les prescriptions à respecter, en termes d'espace public, dans ce site très contraint, comme le nécessaire élargissement des trottoirs avec recul du mur d'enceinte pour la sécurité des étudiants et des usagers de la gare et de la future gare du Grand Paris.

Le Maire souligne enfin que la Ville, en renonçant à un équipement culturel pour faire du logement étudiant, fait l'inverse de l'État qui installe le musée du Grand Siècle à la place des logements sociaux prévus.

Rejet du recours sur l'arrêté de carence : Merci de nous indiquer la somme des frais d'avocats engagés sur l'ensemble des procédures liées à la carence ? Nous avons été très surpris par la publication d'un communiqué de presse et d'un Tweet de la part de la Préfecture. Est-ce une procédure habituelle ? Que recouvre exactement le protocole relatif à la création du « Musée du Grand Siècle » en lien avec le logement social de notre ville auquel ce communiqué fait référence ? (Pierre BOSCHE)

Éric BERDOATI fait remarquer que la façon dont a été rendu le jugement le laisse particulièrement perplexe : l'audience au Tribunal administratif a eu lieu le 3 janvier, et le rapporteur public a demandé au tribunal de baisser l'amende de 170 à 110 %. Or, il est extrêmement rare que le rapporteur public ne soit pas suivi !

Dans *Le Parisien* du lendemain, la Préfecture précise qu'elle ne commente pas les décisions de justice. Et pourtant, la veille de la notification de la décision de justice, un tweet et un communiqué commentent une décision que la Ville n'a pas encore, donc qui n'est pas encore publique !

Éric BERDOATI précise que les deux procédures de contestation par la Ville des deux arrêtés de carence de 2017 et 2020, dont il retrace l'historique, n'ont coûté à elles deux que 27 361 euros en quatre ans de procédure.

Géothermie : La chaleur représente la moitié de notre consommation d'énergie. La géothermie est une source d'énergie renouvelable abondante dans notre région. De plus en plus de communes investissent dans des infrastructures de ce type couplées à des réseaux de chaleurs urbains pour chauffer les logements, les bâtiments publics et les entreprises. Un exemple inspirant : en 2022 nos voisins de Rueil-Malmaison ont mis en marche une centrale géothermique, ce qui leur permet de maîtriser une partie de la facture d'énergie. Nous souhai-

tons que Saint-Cloud avance sur la question dès 2023 : par exemple via une étude de potentialité, ou si déjà fait, en communiquant sur les résultats et si concluant, en lançant un programme d'investissement. Quelle est la volonté et l'action de la majorité municipale sur le développement de la géothermie à Saint-Cloud? (Raphaël MAYCHMAZ)

Jean-Jacques VEILLEROT explique la distinction entre les deux types de géothermies, profonde et de surface.

La géothermie profonde consiste à puiser dans la nappe phréatique, à 2000 m sous le bassin parisien, ce qui nécessite une unité de traitement de 5000 m², et un réseau de distribution, donc des investissements importants. C'est le choix de Rueil, qui a du foncier disponible, ce qui n'est pas le cas à Saint-Cloud. La géothermie de surface se limite à 200 m de profondeur, pour chauffer des îlots de quartiers, comme par exemple la Bérengère. Ce procédé pourrait être envisageable à Saint-Cloud, pour des projets comme la Source ou des résidences déjà existantes.

Le groupe « Saint-Cloud Rive Gauche »

Chauffage du gymnase Fouilleuse : Nous sommes bien évidemment favorables aux mesures de sobriété énergétique prises par la ville dans ses équipements publics comme par exemple la baisse de la température de l'eau dans la piscine. Attention néanmoins à ce que ces mesures ne soient ni excessives ni préjudiciables aux activités, notamment sportives. Ainsi, en décembre, les archers de l'UAS ont dû pratiquer leur activité au gymnase Fouilleuse avec une température de 3,1°C. N'est-ce pas excessif? Doivent-ils changer d'activité et pratiquer le biathlon? Doivent-ils apprendre à tirer à l'arc avec des mouffles? Les adhérents de l'UAS section Tir à l'arc demandent une température de 14°C. Est-ce envisageable? (Xavier BRUNSCHVICG)

Jean-Jacques VEILLEROT répond que des dysfonctionnements dont l'origine est désormais connue ont été effectivement constatés sur le système de chaufferie. La réception d'une pièce défectueuse est notamment en attente de livraison. La CIEC a mis en place une astreinte exceptionnelle en vue de pallier au mieux les inconvénients liés à ces dysfonctionnements sur appel du gardien de la structure.

Assistante sociale et CCAS : Nous vous demandons l'année dernière pourquoi la ville n'engageait pas une assistante sociale afin que davantage de dossiers puissent être traités en CCAS. Vous nous aviez répondu que vous étiez optimiste, que les choses bougeaient au niveau du département, que des assistantes sociales pourraient bientôt traiter les dossiers. Résultat : aucun dossier n'a pu être traité au CCAS de décembre, et nous n'avons pu observer aucune évolution durant l'année 2022. Nous avons déjà perdu assez de temps à espérer de l'aide de la part du département, et nous demandons à la mairie l'embauche d'une assistance sociale pour traiter les dossiers des Clodoaldiens. Pour l'instant, le budget mis à disposition par la ville n'est pas correctement utilisé. (Irène DOUSAS)

Éric BERDOATI confirme qu'une assistante sociale ne sera pas embauchée par la Mairie car cela relève d'une compétence départementale. Un schéma d'organisation sociale envisagé par le Département il y a environ cinq ans a connu un échec (regroupement d'activités pluridisciplinaires autour de SST - Services Sociaux Territoriaux). Cependant, un projet de proximité avec Garches est à l'étude avec le Département en vue d'installer une antenne, probablement sur Saint-Cloud, qui éviterait aux demandeurs de devoir se rendre sur Boulogne-Billancourt. Le SST 8 aujourd'hui regroupe les communes de Saint-Cloud, Garches, Vaucresson, Marnes-la-Coquette, Chaville, Sèvres, Ville-d'Avray, Boulogne-Billancourt...

Communiqué de Jean-Christophe PIERSON :

- Les demandes extra-légales examinées par le CCAS ont été au nombre de 20. Seules cinq venaient du SST8, les autres provenant de l'APAJ, de l'UDAF, de la CAF, d'Habitat et Humanisme et de la CRAMIF (Caisse Agricole).
- Elles émanent toutes de travailleurs sociaux en capacité de faire une évaluation complète de la demande et de la situation de la personne en difficulté. Le nombre en provenance du SST8 est en effet faible et en recul sur les niveaux atteints dans les années 2010.
- Au-delà de ces demandes accordées par délibération du CCAS, celui-ci accorde également des Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP), aide ponctuelle dans des situations d'urgence et demandés là aussi par des travailleurs sociaux. 1 153 chèques ont été remis en 2022 pour une somme de 14,12 €. L'origine des demandes a été la suivante : 465 du SST8, 171 de l'APAJ et 517 de divers organismes (hôpitaux, CMP, services sociaux des bailleurs, CAF,

UDAF, etc. ...). Sur ces CAP, le SST8 est donc bien présent et actif.

- Afin de répondre aux demandes d'aide et d'atteindre ceux qui ont besoin d'un accompagnement ponctuel, il a été présenté au CCAS du 7 février une évolution importante de l'origine potentielle des demandes d'aide extra-légales. En effet, le CCAS sera désormais en mesure d'examiner des demandes en provenance de la Maison de l'Amitié. Cette association, maillon clef de la solidarité dans notre ville, a en effet recruté comme directrice une personne jusqu'alors travailleur social et donc en capacité de procéder aux nécessaires évaluations. Il ne s'agit pas de se substituer au SST8, la compétence sociale est bien celle du Département, mais il s'agit d'être au plus proche des situations de fragilité sur notre commune et de s'assurer que personne n'est laissé au bord du chemin comme énoncé dans notre programme de 2020. Cette nouvelle approche fera l'objet d'une évaluation après six mois d'expérience.

Accès au collège Verhaeren : Les parents des Coteaux se désolaient que le Clodoald ne passe pas chercher les élèves des bords de Seine pour les emmener au collège Verhaeren. Le remplacement du Clodoald par une Navette Clodoaldienne ne permet toujours pas aux élèves de 6^e ou 5^e, en pleine croissance, avec un lourd cartable sur le dos, de monter au collège en transports en commun. Les parents s'inquiètent également pour leur sécurité et leur santé lorsqu'ils partent à 7h30 du matin, alors qu'il fait nuit et qu'il pleut. N'oublions pas qu'il s'agit en grande partie d'enfants de moins de 12 ans. Quel service public la mairie compte-t-elle mettre en place pour ces élèves ? (Irène DOUTSAS)

Éric BERDOATI confirme qu'aucun dispositif ne sera mis en place par la Ville. La configuration des Hauts-de-Seine ne justifie pas non plus qu'une telle organisation soit étudiée par l'autorité territoriale départementale. Le Maire affirme qu'il n'a pas à se substituer aux parents pour accompagner les enfants au collège. Il confirme que la Navette Clodoaldienne n'est pas destinée quant à elle à assurer le transport scolaire mais qu'elle est dédiée, sur critères sociaux, au transport des personnes en difficulté porteuses d'un handicap ou des seniors.

La séance est levée à 00h10

Fait à Saint-Cloud,

signé le 20 février 2023

Éric BERDOATI





DÉCLARATIONS PRÉALABLES : AUTORISATIONS ACCORDÉES :

- 14 décembre 2022 : 23, rue Ernest-Tissot (remplacement de menuiseries)
- 14 décembre 2022 : 3, sente des Pommiers rouges (cheminée, terrasse et modifications de façades)
- 14 décembre 2022 : 142, rue des Tennerolles (modifications de façades et construction d'une terrasse)
- 16 décembre 2022 : 87, rue Tahère (isolation thermique et remplacement de menuiseries)
- 16 décembre 2022 : 11, rue de la Redoute (extension, modifications de façade, de clôture et aménagements extérieurs)
- 16 décembre 2022 : 23-23 bis, rue du Calvaire (modifications de clôtures et de portail)
- 16 décembre 2022 : 4, allée de la Treille (remplacement d'une porte de garage)
- 16 décembre 2022 : 91, rue des Tennerolles (ravalement et remplacement de fenêtres)
- 16 décembre 2022 : 5, rue des Tennerolles (changement de destination)
- 3 janvier 2023 : 45, rue de Garches (fenêtre de toit)
- 6 janvier 2023 : 11, rue des Villarmains (modifications de façade, de clôture et d'espaces verts)
- 11 janvier 2023 : 124, boulevard de la République (aménagement d'une toiture terrasse et d'une pergola)
- 11 janvier 2023 : 36, avenue Bernard-Palissy (antenne relais)
- 19 janvier 2023 : 272, boulevard de la République (réfection de toitures)
- 19 janvier 2023 : 60, rue Gounod (construction d'une rampe d'accès piétons)
- 26 janvier 2023 : 58, boulevard de la République (clôtures et portails)
- 27 janvier 2023 : 20, rue des Gaillons (réfection d'une véranda)
- 27 janvier 2023 : 120, boulevard de la République (création d'un abri vélos, agrandissement d'une terrasse, ravalement et modification de façade)
- 27 janvier 2023 : 82, rue Tahère (ravalement)
- 1^{er} février 2023 : 56-60, rue du Mont-Valérien (pose de stores-bannes)
- 3 février 2023 : 5, boulevard de la République (remplacement de clôture et de porte de garage)
- 3 février 2023 : 35 bis, avenue Alfred-Belmontet (abattage et plantation d'un arbre)

PERMIS DE CONSTRUIRE :

- 14 décembre 2022 : 13, rue Pigache (extension d'une maison individuelle)
- 15 décembre 2022 : 55, quai Marcel-Dassault (réhabilitation et construction d'un complexe de bureaux et de commerces)
- 30 janvier 2023 : 103, rue des Tennerolles (extension d'une maison individuelle et réhabilitation d'une annexe)

PERMIS DE DÉMOLIR :

- 12 janvier 2023 : rue André-Chevillon (démolition d'un parking)

ACTES ENREGISTRÉS DU 28 NOVEMBRE 2022 AU 30 JANVIER 2023

NAISSANCES

Isaure Vignancour ■ Guillaume Naulin ■ Andréa Berthenet ■ Adeline Greer ■ Augustin Rousseau ■ Lise Said ■ Ryan Lahlou ■ Maël Villand ■ Achille Boisson de Chazournes ■ Emil Schuur ■ Enya Foua ■ Madeleine Vicart ■ Côme Bouffard ■ Lukas Piatek ■ Alya Sayah ■ Maria Hannaoui ■ Timothée Meunier ■ Raphaël Pregigueiro Gaouyer ■ Léopold Serre ■ Gabriel Yahiaoui Benchekroune ■ Elsa Daher ■ Ziggy Comyn ■ Daniel Fonteret Mont'Alverne ■ Alba Martin Sperrevik ■ Anna Martin Sperrevik ■ Anaya Mbiappa Malongoua ■ Iliane Mebarek ■ Lou Drouot ■ Côme Geissler ■ Clémentine Wdowiak ■ Auxence Bord ■ Joshua Mbakop Tchetmi ■ Jeanne-Agathe Boukou Bakala ■ Luna Veera Prathiraje ■ Djouma Aref Bourhan ■ Yanaël Julien

MARIAGES

Audrey Ascione & Mustapha Ainab ■ Zofia Radaczynska & Antoine Kaatich ■ Hélène Cuiry & Maxime Bernot ■ Hripsime Chadryan & Sylvain Blanckaert ■ Barbara Bakech & Robin Contal ■ Ana Maria Dos Santos Rocha & Joao Antonio Jesus Vicente ■ Joanna Brown & Jordan Laurent ■ Maya Doumandji & Bertrand Vanier ■ Laure Cément & Olivier Zygel ■ Rachel Assil & Fabrice Trojani ■ Marilynne Godin & Joël Ün ■ Valérie Carré & Aurélien Nanna ■ Larissa Gagliardi & Samy Djebali ■ Amal Belhani & Hachemi Mehah ■ Noémie Petitpas & Marc Vlahovic ■ Safa Grayet & Mohamed Ben Amor

DÉCÈS

Yvonne Pelat née Piault (96 ans) ■ Catherine Lambert (85 ans) ■ Christiane Plougonven née de Cugnac (99 ans) ■ Hannelore Laurent née Fischer (93 ans) ■ Armelle Guégen née Couzineau (93 ans) ■ Guy Desbarrières (91 ans) ■ Ginette Hochart née Métay (93 ans) ■ Arlette Marcelle Vallée née Monneret (94 ans) ■ Maryse Canetti née Bailly (91 ans) ■ Simonne Piogère née Guérin (98 ans) ■ Jocelyne Cros née Chauvet (74 ans) ■ Virginie Touzet née Djismardahoss (89 ans) ■ Simonne Thépénier née Grenier (94 ans) ■ Robert Maronet (95 ans) ■ Jacques Lioret (84 ans) ■ Fernande Cossu née Graftiaux (96 ans) ■ Corinne Dussart née Matyus (61 ans) ■ Jean Renoux (75 ans) ■ Christine Flepp née Maurel (96 ans) ■ Philippe Barbieux (89 ans) ■ Micheline Ulrich née Laustriat (94 ans) ■ Gerald Rossignol (69 ans) ■ Danièle Debuchy (88 ans) ■ Jan Gunnar Félix Huss (88 ans) ■ Salvatore Tonachella (95 ans) ■ Jeanne Sanvoisin née Grange (103 ans) ■ Jacqueline Granveau née Lamé (91 ans) ■ Paul Imbert (79 ans) ■ Thérèse Bœuf (92 ans) ■ Isabelle Schwob née Enschedé (80 ans) ■ Daniel Vidal (81 ans) ■ Philippe Tacquet (69 ans) ■ Georges Fredet (90 ans) ■ Janine Matheron née Rossignol (88 ans) ■ Geneviève Sabatier née Keller (98 ans) ■ Madeleine Lebreton née Bataille (96 ans) ■ Gilberte Poirier née Cohen (96 ans) ■ Anne-Christine Garros née Poisson (54 ans) ■ Yolande Traimond née Kermann (86 ans) ■ Louise Henry née Herbelot (94 ans) ■ Janine Bourgeois née Duchemin (96 ans) ■ Michel Huart (91 ans) ■ Monique Moreau née Morel (89 ans) ■ Nadine Seillé née Leconte (83 ans) ■ Denise Hitter née Sarda (91 ans) ■ Janine Mas née Batentou (94 ans)



QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

VALEURS DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE VERSAILLES ET SAINT-CLOUD (SITUÉE À LOUVECIENNES) AU MOIS DE JANVIER 2023 ET VALEURS DES NORMES.

Issue de la nappe souterraine de Croissy-sur-Seine, l'eau qui arrive à la station de traitement d'eau potable, située à Louveciennes, est naturellement riche en minéraux, et particulièrement en calcium. Elle présente une concentration en nitrates inférieure à la norme de qualité en vigueur.

La chaîne de traitement poussée de cette eau permet un niveau de sécurité sur la qualité de l'eau distribuée et assure l'élimination de la micro-pollution (notamment les pesticides). L'eau distribuée présente, de plus, de bonnes qualités organoleptiques (odeur, saveur).

	Unité	Valeur moyenne mesurée	Valeur limite ou référence qualité
Paramètres organoleptiques			
Turbidité	NFU	0,26	1
Paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux			
pH	UpH	8	6,5 à 9**
Dureté (TH)	Français (F)	20	-
Magnésium	mg/l	8,8	-
Calcium	mg/l	64	-
Chlorure	mg/l	32,2	250**
Sulfates	mg/l	95,8	250**
Paramètres concernant des substances indésirables			
Ammonium	mg/l	< 0,05	0,1**
Nitrites	mg/l	< 0,02	0,1
Nitrates	mg/l	13,2	50
Pesticides et produits apparentés			
Pesticides totaux (mesure des triazines)	ug/l	< 0,1	< 0,5

* Code de la Santé publique R. 1321 1.68 (décret 2001-1220 du 20/12/2001) : Limites de qualité (article R. 1321-2)

** Références de qualité ou valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et distribution d'eau (article R. 1321-3).



Directeur de la publication : Éric Berdoati. Rédaction : Corinne Hansel.
Coordination : Service Communication. Mise en page : LUCIOLE • Février 2023.
Impression : Estimprim group. Ce numéro a été imprimé sur du papier 100 % recyclé.